

n° 3 / avril 2000

**Documents**

# Inventaires et recensements



ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU CANTON DE VAUD .  
CASE POSTALE 727 - 1000 LAUSANNE 9

## **Les «Documents» de l'Association**

*A la différence d'un bulletin de liaison régulier et formel, les «Documents» édités par le Comité de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud seront à disposition des membres désireux de faire connaître leurs positions. Dans cette publication, il est donc moins question de faire l'inventaire de la «vie» de l'Association que de donner libre cours à une prise de parole engagée et réfléchie sur les domaines d'intervention qui nous concernent tous et qui touchent la gestion, la connaissance ou la reconnaissance publique du patrimoine naturel et culturel. Elle donne autant les résultats de réflexions en cours que des expertises sur des sujets liés au patrimoine.*

*Puisse la série des «Documents» être le témoin de nos actions, des objectifs à atteindre et de nos aspirations.*

*Lausanne: Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 2000*

# Sommaire

<b>Le groupe de travail <i>Connaissance</i> publique</b>	
<b>les résultats de ses réflexions .....</b>	<b>3</b>
<b>Inventaires et recensements .....</b>	<b>5</b>
<b>La parole aux invités .....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe: chronologie des inventaires et recensements .</b>	<b>45</b>





*Musée historiographique vaudois, Cité-Devant 2, Lausanne, après 1923. De 1886 à 1922, le musée était logé dans le bâtiment de l'ancienne Préfecture. (© Musée de l'Elysée, Lausanne).*

## **Le groupe de travail Connaissance publie les résultats de ses réflexions**

Trois axes de réflexion ont été arrêtés au moment même de la constitution de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, en avril 1998: la connaissance, les moyens et les acteurs. Des groupes se sont constitués autour de ces trois thèmes et se sont mis à la tâche.

Les résultats de notre Groupe de travail *Connaissance* sont livrés dans ce troisième numéro de *Documents*; ils concernent les concepts d'«inventaire» et de «recensement», sur lesquels, pendant près d'une année, nous nous sommes penchés, comme représentants de différents patrimoines. Nous avons tenté de faire ressortir prioritairement nos convergences d'interprétation, tout en soulignant des développements particuliers et originaux. Nos conclusions représentent nos convictions, elles n'ont pas la prétention d'avoir épuisé le sujet ni de pouvoir s'appliquer uniformément à tous les patrimoines.

En recourant à des illustrations et à une chronologie, nous avons tenté d'élargir notre propos et de faire apparaître des éléments que nous n'avions pas abordés dans nos réunions: le rôle des institutions, des hommes et des femmes dans l'élaboration des inventaires et des recensements. L'histoire de ces concepts dans le canton de Vaud, au travers d'une succession de dates et du mélange des patrimoines, fait apparaître des périodes fortes et concomitantes pour les inventaires et les recensements.

La langue française a introduit à des moments différents les mots «inventaire» et «recensement». Il est opportun de rappeler ici ce point de linguistique.

«Le terme d'inventaire, attesté dès 1313, désigne un catalogue, un état sur lequel sont inscrits et décrits article par article tous les objets, immeubles, meubles, marchandises, titres, papiers appartenant à une personne ou se trouvant dans une maison, un appar-

tement tandis que le répertoire, terme apparu en 1468, est une liste, une table ou un recueil dont les matières sont classées dans un ordre qui facilite les recherches»<sup>1</sup>.

Le vocable «recensement» fut créé en 1611; une de ses significations originelles, «dénombrement», «s'est spécialisée pour l'opération administrative ayant pour but de recueillir des renseignements statistiques auprès d'une population et de la dénombrer»<sup>2</sup>.

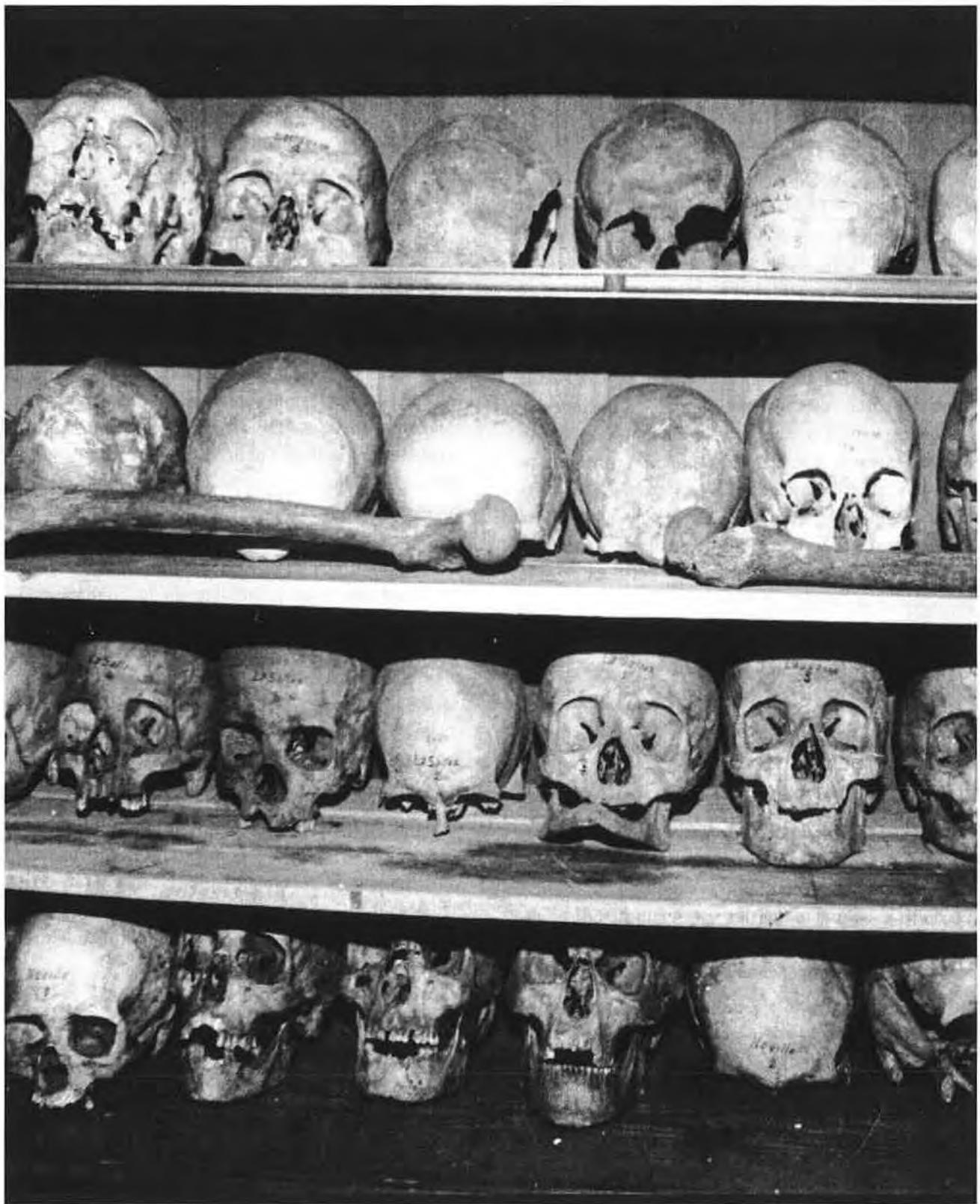
Nous avons cherché à approfondir ces définitions et à les faire coïncider avec les pratiques de nos membres. Quelles que soient les connotations spécifiques associées à ces termes, il ressort clairement que l'inventaire et le recensement représentent des actes fondateurs des fonctions liées au patrimoine naturel et culturel. Ils sont intimement liés aux exigences de la collecte, de la conservation, de la préservation et de la valorisation du patrimoine auquel ils donnent son existence. Sans eux, il n'y a pas de connaissance possible du patrimoine; ils ne constituent pas une fin en soi, mais des étapes initiales de la connaissance. Relevant de démarches intellectuelles peu spectaculaires et le plus souvent méconnues, ils n'en constituent pas moins le cœur des professions du patrimoine. Il ne suffit pas, ou plus, d'accumuler, de stocker ou d'entreposer, il faut encore et surtout identifier, analyser, comparer et diffuser.

Hors des inventaires et des recensements, il n'y a pas de salut pour le patrimoine naturel et culturel! Professionnels et autorités, chercheurs et citoyens doivent pouvoir se reconnaître dans ce constat; en le négligeant ou en l'occultant, ils empêchent le patrimoine naturel et culturel d'être connu et reconnu.

Le Groupe de travail *Connaissance*

<sup>1</sup>P. LAROUSSE, *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. 9, Paris, 1873, p. 769.

<sup>2</sup>Le Robert. *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction de A. Rey, t. 3, 1998, p. 3108.



*Crânes de la collection anthropologique photographiés en 1986. (© Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne).*



# Inventaires et recensements

## 1. Introduction

Culture, patrimoine, éléments essentiels de notre civilisation et, plus largement, de toute vie en société, sont deux notions étroitement complémentaires. La culture contemporaine constitue ainsi le patrimoine de demain et, inversement, la mise en valeur actuelle de l'héritage du passé contribue largement à la culture d'aujourd'hui.

Sous l'égide de l'Association du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud (APAV), des groupes de travail autonomes se sont chargés d'étudier les questions liées au patrimoine.

Un groupe de dix-huit personnes<sup>1</sup> intéressées par le thème «Connaissance» (recensements et inventaires, critères d'évaluation des patrimoines) s'est ainsi d'abord retrouvé au Musée historique de Lausanne les 18 février et 17 mars 1999, puis au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, les 3 juin, 6 juillet, 29 septembre, 30 novembre 1999 et 18 janvier 2000.

Un sous-groupe, chargé de la rédaction d'un rapport de synthèse susceptible d'être communiqué à l'ensemble des membres de l'APAV, a rassemblé le 5 mai 1999 Paul Bissegger, Laurent Auberson, Roger Corbaz et Pierre Sauter aux Archives cantonales vaudoises, autour d'un projet de texte établi par Paul Bissegger, avec compléments de Roger Corbaz, Gilbert Coutaz et Nicolas Isoz. Diverses contributions ont été deman-

<sup>1</sup>Sous la présidence de Gilbert Coutaz, Archives cantonales vaudoises: Laurent Auberson, Atelier d'archéologie médiévale; Aymon Baud, Musée cantonal de géologie; Paul Bissegger et Monique Fontannaz, rédaction des Monuments d'art et d'histoire; Christophe Blaser, Musée de l'Elysée; Roger Corbaz, Arboretum du Vallon de l'Aubonne, Les Vergers d'Autrefois; Georges de Coulon, Domus Antiqua Helvetica; Lilliane Déglise Bitiqi, Musée historique de Lausanne; Fabienne Hoffmann, Association romande des historiens de l'art monumental régional; Nicolas Isoz, Pierre Sauter, Musée de la vigne et du vin, Musée international de l'Étiquette; Gilbert Kaenel, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire; Gérard Menthonnex, ISOS; Yves Mühleemann, Cosette Lagnel, Cabinet des médailles cantonal; Lilliane Perreaud, institutrice retraitée; Eric Teyssière, Section des Monuments historiques, Caroline de Watteville, Service culturel du CHUV.

dées à Christophe Amsler sur son expérience quant à la restauration du jardin historique du château de Prangins, à Roland Cosandey sur les questions liées au cinéma, à Frédéric Sardet sur l'inventaire des sons, à Pascale et Jean-Marc Bonnard Yersin sur la gestion des collections au Musée de l'appareil photographique de Vevey.

Une délégation du groupe, formée de Christophe Blaser, Paul Bissegger, Gilbert Coutaz, Lilliane Déglise Bitiqi, Gilbert Kaenel, Nicolas Isoz, renforcée de Jean-Louis Moret et Marie-Pierre Constant Knecht, s'est chargée de la publication et de la diffusion des résultats.

## 2. Objectifs généraux

Le groupe de travail souhaite contribuer à:

- mieux faire connaître la diversité des patrimoines et les efforts entrepris en leur faveur, en essayant de dégager une perspective commune à l'ensemble des acteurs du patrimoine;
- jeter les bases d'une pratique professionnelle plus homogène en créant une plate-forme de discussion;
- élaborer des outils de référence sur lesquels l'APAV pourra s'appuyer dans son rôle de partenaire des autorités responsables en matière de patrimoine.

## 3. Des outils pour la connaissance: recensements et inventaires

Il faut prioritairement identifier et connaître:

- pour gérer efficacement;
- pour sélectionner puis protéger avec discernement;
- pour conserver selon une éthique rigoureuse;
- pour transmettre de manière raisonnée aux générations actuelles et futures.

Les recensements et inventaires sont des outils indispensables à la connaissance. Ils identifient l'objet, lui donnent véritablement une existence. Ils permettent l'investigation spécifique ou, pour ce qui est de l'inventaire dit «scientifique», constituent par eux-mêmes une étude approfondie servant de référence.



### 3.1 Champs d'activité

Recensement et inventaire, qui délimitent un champ d'activité, peuvent dans certains cas se superposer et se confondre. Mais, en général, ces opérations sont distinctes et successives.

Les recensements et inventaires portent sur des ensembles (corpus) d'«individus» (bâtiments, objets, êtres vivants), sur des fonds (documents d'archives ou ouvrages imprimés), sur des collections (qui sont en fait une sélection d'objets).

Maintenir et préserver un patrimoine impliquent non seulement des actes de protection, de conservation et d'étude approfondie, mais exigent aussi des procédures d'élimination afin d'éviter l'étouffement.

Le couple conservation/élimination ne peut fonctionner valablement, selon des critères rigoureux et en vue de la meilleure utilisation des moyens disponibles, que grâce à la délimitation précise du champ d'activité, à la définition d'une politique conservatoire claire, accompagnée de règles qui permettent d'atteindre ses objectifs.

### 3.2 Le recensement ou inventaire sommaire

Le recensement est compris, selon les domaines, comme un dénombrement ou un travail de «terrain». Relativement rapide, le recensement se veut aussi complet que le but recherché le demande; c'est, en fait, un inventaire sommaire (Kurzinventar). Le recensement permet:

- d'obtenir une vue d'ensemble;
- de définir des catégories;
- de repérer les éléments les plus significatifs ou jugés intéressants;
- d'établir une hiérarchie des valeurs;
- de gérer un ensemble patrimonial dans sa globalité;
- de proposer une approche statistique ou quantitative.

Pour le patrimoine naturel, le recensement est plutôt utilisé pour quantifier ou pour en connaître l'évolution dans le temps (p. ex. tous les dix ans), d'une association végétale.

*«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.*

### 3.3 Les inventaires

Le terme d'inventaire peut recouvrir des notions assez différentes, toutes consacrées par l'usage. Elles sont énumérées ici sans connotation hiérarchique.

Il y a ainsi l'«inventaire» soit instrument de référence ou «interface» tel qu'il est compris dans le domaine des musées, bibliothèques et archives. Il s'agit alors d'un dénombrement normalisé et plus ou moins détaillé, d'une liste (objets, ouvrages ou documents), donnant une vue d'ensemble d'un patrimoine et permettant d'accéder, par le moyen d'un identifiant (cote, symbole, etc.), aux articles traités individuellement ou de manière groupée.

Il y a aussi l'inventaire dit «scientifique», résultat d'une recherche appliquée aboutissant à un dénombrement raisonné (c'est-à-dire une liste appuyée de preuves) qui permet de situer un objet dans son contexte. Cette notion est en usage dans le domaine des catalogues raisonnés et du patrimoine bâti. L'inventaire dit «scientifique» explicite le pourquoi et le comment, la chronologie et la typologie, les techniques, les liens entre les éléments. Il étudie de la manière la plus complète possible les origines, aussi bien que l'évolution (naturelle, archéologique, historique, culturelle, ethnographique, géographique, etc.) d'une série d'objets. Il rassemble une documentation approfondie qui, pour le long terme, assure la survie d'un maximum d'informations. Il fournit une description détaillée et une illustration de qualité professionnelle. Il situe l'objet patrimonial dans un ensemble plus large, afin d'évaluer son importance sur des bases éprouvées. Il sert de fondement aux présentations pédagogiques, muséographiques et vulgarisées.

Enfin, il y a la notion d'«inscription à l'inventaire» qui illustre une acception particulière, mise en place pour la protection du patrimoine bâti (Section des Monuments historiques). Cette mesure administrative entraîne des conséquences juridiques pour les propriétaires qui sont tenus d'annoncer à l'avance les travaux qu'ils envisagent d'entreprendre.

Dans le cadre d'un musée, l'inventaire a pour buts premiers de connaître le contenu des collections, de définir leur emplacement physique et leur état de



conservation. Ce sont les éléments fondamentaux nécessaires à la gestion cohérente d'un musée. Ils permettent de planifier le développement des collections et la politique de sauvegarde (restauration, conservation). L'inventaire est indispensable pour l'assurance des collections d'un musée ainsi que pour réaliser des expositions, des publications (catalogues, CD-ROM, site Internet, maquettes pédagogiques...) et ainsi transmettre le savoir au public.

L'inventaire sommaire est souvent une première étape réalisée lors de l'entrée d'objets ou d'une collection au musée. Il donne une vue générale d'un ensemble et permet aussi de distribuer les objets dans les différents départements. C'est l'étape minimale.

L'inventaire proprement dit est une identification individuelle de chaque objet. Il permet de situer celui-ci dans son contexte temporel, fonctionnel et socio-culturel précis.

L'inventaire «scientifique», lui, correspond, dans un musée, à une publication (thèse universitaire, catalogue raisonné, article scientifique).

Si elles diffèrent dans leurs objectifs, ces notions ont en commun d'impliquer une démarche plus approfondie et plus exigeante que le recensement. D'une manière générale, l'inventaire:

- donne l'existence ou l'atteste;
- identifie et décrit;
- porte souvent sur une sélection, une partie, et non sur la totalité d'un patrimoine;
- est un outil indispensable de gestion, d'étude et de vulgarisation, constituant l'intermédiaire incontournable entre le patrimoine et l'utilisateur (conservateur, chercheur, grand public);
- est un élément central d'une institution scientifique ou culturelle. Il est sa «vitrine», son instrument de promotion, la justification de ses missions.

Pour le patrimoine naturel, l'inventaire est une identification individuelle à un moment donné.

#### 4. Critères de tri (sélection/élimination)

Recensement et inventaire, en définissant un champ d'activité, impliquent aussi l'application d'une échelle de valeurs, c'est-à-dire de critères de sélection/élimination. Ces critères, d'une extrême variété, peuvent parfois entrer en conflit les uns avec les autres. Une appréciation nuancée et pondérée des divers intérêts patrimoniaux en jeu ne peut être obtenue que par une bonne collaboration interdisciplinaire.

Les objets qui ne sont pas retenus en vue de protection ou de conservation sont voués à la disparition. Celle-ci peut être due aux mécanismes naturels de l'élimination – brutale (feu, catastrophe naturelle) ou lente (usure et dégradation) – ou encore volontaire, (destruction délibérée).

##### 4.1 Enjeux de la conservation/destruction

Les enjeux du couple conservation/destruction sont:

- la qualité de notre cadre de vie et de celui de nos descendants;
- la sauvegarde de notre patrimoine naturel et culturel, qui sont à la base de toute vie communautaire;
- le maintien d'une banque de gènes aussi riche que possible;
- le développement de notre mémoire collective (ressources intellectuelles, savoir-faire artisanal ou artistique);
- le maintien d'une conscience régionale forte, qui est un facteur essentiel de lien social et d'ouverture sur l'extérieur.

En Europe, au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, on observe une extension considérable de la notion de patrimoine. C'est là une réaction à l'évolution de notre civilisation dont les moyens toujours plus puissants opèrent au détriment de l'héritage naturel et culturel, non seulement par des destructions spectaculaires, mais plus souvent encore par une lente dégradation, tout aussi dévastatrice. Cette extension de la notion de patrimoine renforce l'obligation d'une sélection raisonnée et contrôlée.



*Rosine Masson et Louis Favrat aux Plans-sur-Bex. Cette photographie est supposée dater de 1892. Or, Rosine Masson est décédée le 6 mai 1891. Une note griffonnée au dos d'une copie précise qu'elle aurait été prise par Eugène Rambert. Elle daterait donc d'avant 1886. (© Musée botanique cantonal, Lausanne).*

*«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel  
du canton de Vaud, n° 3, 2000.*

Dans le domaine naturel, la notion de sauvegarde du patrimoine vivant est récente; elle se situe vers 1965 (concrétisée par la loi vaudoise de 1969) pour les plantes sauvages et 1970 pour les cultivées.

Il a fallu la catastrophe économique causée par la destruction des nouvelles variétés de maïs aux Etats-Unis par un champignon *Helminthosporium*<sup>2</sup> pour que les scientifiques cessent de considérer les améliorations génétiques comme nécessairement positives et ce qui est ancien comme forcément dépassé.

#### 4.2 Sélection

Les critères de sélection témoignent de la sensibilité d'une époque. Ils sont appelés à évoluer et sont d'une extraordinaire variété.

Généralement, on considérera l'«objet» selon des critères d'authenticité (rapport original/copie), d'état de conservation, de spécificité du support, de technique, d'intérêt documentaire, de qualités naturelles, culturelles, typologiques, esthétiques; selon des critères de diversité ou d'uniformité, de rareté ou d'universalité, d'ancienneté ou de modernité, d'intégration ou de spécificité, de prestige ou de représentativité. Les critères de sélection, dans le domaine naturel, sont les suivants: origine locale, rareté; puis, pour les plantes cultivées: résistance aux maladies et aux ravageurs, adaptation aux conditions pédo-climatiques. Interviennent aussi les notions d'ordre génétique, y compris la valeur alimentaire.

Tous ces aspects détermineront les choix de conservation (provisoire ou définitive), de restauration, d'étude ou d'élimination.

Cette appréciation est complexe, délicate et lourde de conséquences. Elle nécessite souvent une collaboration pluridisciplinaire et surtout une professionnalisation croissante dans l'établissement des inventaires et, tout particulièrement, dans leur validation.

<sup>2</sup>Les dégâts furent si importants que les semences vinrent à manquer. Il fallut avoir recours à d'anciennes variétés, dont les graines ont été produites par des cultures d'urgence, entre-saisons, à Hawaï.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

#### 4.3 Elimination

En raison d'une large prise de conscience, la notion de patrimoine s'est étendue considérablement, au point de devenir parfois problématique. En voulant tout conserver, on risque la pléthore et l'asphyxie.

Plus que jamais, il faut donc procéder à des choix, à des tris, sous peine d'un envahissement qui mettrait en péril l'ensemble de notre mémoire. «L'éthique de la sauvegarde ne peut éluder la question de ce qu'il faut conserver. Il est inévitable de devoir choisir et sélectionner; même si la démarche est encombrante, elle est nécessaire; elle est vitale pour la conservation»<sup>3</sup>.

L'élimination d'éléments qui ne sont pas jugés dignes de protection résulte le plus souvent de la simple application des critères de sélection évoqués ci-dessus. Toutefois, les divers secteurs du patrimoine ont leurs exigences propres et connaissent tous une élimination à la source.

Le refus ou l'élimination a lieu souvent à la réception, comme pour les documents. L'archiviste procède à des choix et à des tris en fonction de critères clairement définis. Ainsi, pour faire face à une pléthore documentaire sans précédent, ont été définies diverses méthodes: sélection statistique, thématique, chronologique, alphabétique, avec élaboration d'un calendrier de conservation et d'élimination. Dans certains cas s'imposent, pour la maîtrise des grandes masses, les techniques de l'échantillonnage ou du spécimen. Ce qui est conservé en définitive l'est en principe «pour l'éternité».

Dans le domaine de l'archéologie, la fouille détruit l'objet de son étude, le site archéologique lui-même. Seule la documentation (textuelle, graphique, photographique...) et les objets recueillis (dans un contexte documentaire bien précis) constituent la mémoire d'un site. Un échantillonnage du matériel archéologique, à transmettre au musée, intervient déjà sur le terrain (éléments de construction notamment), mais également parfois après étude et analyse, au musée

<sup>3</sup>G. Coutaz, «Evaluer, une pratique fondamentale de la conservation», Guide pratique de gestion des Archives communales du canton de Vaud (Archives cantonales vaudoises et Association vaudoise des archivistes), Chavannes-près-Renens, 1999, pp. 11-12.



ou en laboratoire (sélection d'une partie représentative d'un corpus bien précis comme les mortiers, enduits peints, tuiles, pieux en bois, les prélèvements de sédiments, etc.)

Une élimination raisonnée a ainsi lieu dans certains cas, non seulement à la réception mais aussi suite aux expertises ultérieures.

L'élimination «naturelle», liée à des conditions climatiques, économiques et conjoncturelles, touche particulièrement le domaine du patrimoine bâti, en raison de l'usure, des intempéries, de l'adaptation aux standards de confort moderne et de la spéculation foncière. Malgré les pertes constantes de substance proprement historique, le patrimoine bâti augmente fortement en fonction, bien sûr, de la production incessante mais aussi en fonction de l'évolution des sensibilités. A une époque de révolutions technologiques et sociales qui entraînent une certaine nostalgie pour le passé, où les démolitions, en milieu urbain, exacerbent les volontés de sauvegarde, tout élément quelque peu ancien et révélateur de modes de vie passés prend un intérêt tout particulier.

Dans le domaine du patrimoine naturel – renouvelable (flores, faunes) et non renouvelable (géo-morphologie, paysages) – l'élimination est hélas galopante et ne dépend guère de critères librement choisis et appliqués. Elle échappe aux scientifiques qui cherchent au contraire à maintenir une bio-diversité aussi grande que possible.

Pour les plantes cultivées, l'élimination est due à des critères économiques et/ou commerciaux, voire à l'adaptation au mode de production (mécanisé) ou de stockage (frigorifique). En outre, l'utilisation d'hybrides de première génération (ou F1) a suscité l'intérêt des grandes firmes, éliminant du même coup les anciennes variétés stables reproduites par les agriculteurs ou petits horticulteurs.

Pour les plantes sauvages, c'est la disparition des biotopes (p. ex. les zones humides) qui reste le facteur principal de leur élimination.

En théorie, on devrait conserver tout ce qui est génétiquement différent. Mais les possibilités pratiques

imposent des limites. On considère généralement que les formes primitives des plantes cultivées et les hybrides interspécifiques sans valeur agronomique devraient être conservés par les universités, et les variétés par des organismes d'Etat (stations agronomiques) ou des associations de producteurs.

Pour tous ces domaines, le patrimoine pléthorique des périodes récentes exige des choix raisonnés et des éliminations ciblées, en fonction notamment d'approches statistiques ou sectorielles et de complémentarité des patrimoines. L'éthique conservatoire évolue là aussi.

#### 4.4 Sauvegarder le souvenir de l'objet

Une bonne documentation est dans tous les cas une démarche complémentaire au recensement et à l'inventaire. Lorsqu'il est impossible de conserver l'«objet», elle permet au moins d'en sauvegarder le souvenir et l'image.

Ce principe n'est pas valable pour le patrimoine génétique mais peut s'appliquer aux documents, qui peuvent être microfilmés (archives, publications) ou copiés (films, enregistrements); aux objets ou à certains éléments naturels, qui peuvent être photographiés, dessinés, moulés; aux bâtiments, qui peuvent être relevés, documentés, etc. Dans le domaine des archives, des bordereaux d'élimination sont rédigés et sont des éléments constitutifs de l'inventaire.

### 5. Les divers recensements et inventaires

Il existe de nombreux recensements et inventaires, reflétant la variété du patrimoine à inventorier.

#### 5.1 Patrimoine naturel

Les recensements et les inventaires sont très récents pour les plantes cultivées. Dans la plupart des cas, ils viennent d'être entrepris et sont en cours de réalisation. En Suisse, comme souvent en Europe, ils sont le fait d'ONG (Organisations Non Gouvernementales).

Les résultats les plus importants sont fournis par les zones retirées, montagneuses, difficiles d'accès.

Les catalogues des maisons de semences ou de pépinières sont, plus que la bibliographie spécialisée, d'ailleurs rarissime, des sources d'information pré-

cieuses, livrant des noms, parfois des descriptions et des indications concernant l'utilisation des plantes.

Les semences se conservent aisément, sous vide et à basse température, pendant des décennies. En revanche, les plantes multipliées végétativement (arbres fruitiers, tubercules, oignons) doivent être conservées vivantes, exigeant ainsi de grandes surfaces de terrain et une surveillance continue.

Pour beaucoup de plantes sauvages, il faut surtout maintenir ou agrandir leur milieu naturel. La multiplication et la réintroduction des plantes sont d'ordinaire le fait des jardins botaniques. Dans ce domaine, il existe une collaboration nationale et internationale efficace et bien planifiée en Europe. L'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEP) soutient les travaux effectués avec ou sur des plantes sauvages.

A noter que depuis 1999, l'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG) a la possibilité de soutenir financièrement et en priorité les travaux portant sur les inventaires des plantes cultivées. Les inventaires sont pratiquement tous informatisés.

La conservation se réalise de préférence in situ; certaines graines sont conservées ex situ et, pour éviter toute perte définitive, dans deux institutions de pays éloignés.

## 5.2 Musées

Les musées n'ont pas tous un inventaire, ce qui est en contradiction avec les exigences de l'*International Council of Museums* (ICOM). Cependant, en principe chacun possède un registre des entrées qui est la base de tout inventaire. Les inventaires des grands musées sont généralement tout ou partiellement informatisés, avec couverture photographique.

Un déménagement ou le passage à l'informatique ont été/sont souvent l'occasion pour un musée de réaliser un inventaire. Tel est le cas du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne et du Cabinet des médailles qui élaborent depuis 1986 un inventaire informatisé de l'entier de leurs collections avec du personnel auxiliaire, temporaire (néanmoins régulier).

D'autres musées profitent d'expositions temporaires pour reprendre et compléter leur inventaire.

Certains encore recourent à des «emplois temporaires subventionnés» de chômeurs pour conduire leur inventaire, avec tous les risques liés à l'emploi de personnel qui n'est pas toujours qualifié pour cette tâche.

Enfin, dans certains cas, la rédaction d'un mémoire de licence, d'une thèse ou d'un article scientifique est l'occasion, pour un musée, de faire réaliser un inventaire partiel de ses collections.

Les petits musées, avec leurs conservateurs protéiformes, avancent eux au coup par coup, en fonction des besoins immédiats et du temps disponible. Les autorités de tutelle (pouvoirs politiques, fondations) n'ayant souvent pas conscience de l'importance de l'inventaire, elles ne sont pas prêtes à débloquer ou trouver des fonds et du personnel pour effectuer cette tâche.

Pour définir des principes communs, établissant ainsi une cohérence et une unité entre les inventaires des différentes institutions, les musées archéologiques vaudois ont publié en 1988 puis en 1990 un «Guide d'inventaire» intitulé *Système d'Inventaire et de Gestion Muséographique et Archéologique* (SIGMA). Une version remaniée et augmentée, consacrée uniquement à l'époque romaine, a paru en 1994 et une version consacrée au moyen âge et à l'époque moderne, archéologique et historique, est à paraître.

NUMMUS est un programme de gestion scientifique, technique et muséographique des collections antiques, médiévales, modernes et contemporaines de numismatique et de sigillographie du canton (trouvailles monétaires cantonales, trouvailles de sigillographie, collections anciennes et récentes acquises par dons, dépôts, achats). Plus de 60'000 objets y sont déjà répertoriés sous forme d'inventaire sommaire au moins. Y sont intégrées les collections des musées reconnus dans le domaine des trouvailles archéologiques du canton (Lausanne-Vidy, Nyon, Yverdon). On y trouve également les collections numismatiques de certains musées et collèges régionaux, en dépôt ou non au Cabinet (collèges d'Aigle,



L'archivage, une pratique pluriséculaire. Inventaires historiques, ou encore en vigueur, des fonds d'archives lausannoises, 1411-1992. (© Cl. Duperrex, Archives de la Ville de Lausanne).

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

d'Aubonne, de Lutry, etc.; musées historiques du Chablais, de Lausanne, etc.)

Les catalogues scientifiques des collections du Cabinet des médailles sont rédigés dans des fichiers informatiques par les collaborateurs scientifiques (étudiants, doctorants etc.) Certains d'entre eux sont déjà publiés dans les *Cahiers romands de numismatique*, série entièrement éditée par l'Association de soutien du Cabinet des médailles. D'un point de vue pratique, il sera possible, à court terme, de consulter sur Internet le catalogue de l'exposition permanente du Cabinet des médailles et les différents corpus de collections déjà publiés dans les *Cahiers romands de numismatique*.

D'une manière plus générale, il serait judicieux d'envisager la création d'une centrale de travaux d'inventaire, comme cela existe en Valais<sup>4</sup> et au Tessin<sup>5</sup>, qui pourrait conseiller et aider les petits musées à établir un inventaire correct (cette idée avait déjà été évoquée au début des années 1970 !). Cette centrale, à la suite de notre travail, pourrait rappeler aux différentes autorités de tutelle, l'importance fondamentale de l'inventaire. Elle pourrait aussi permettre de pointer les «doublets» inutiles existant dans les collections de différents musées. En son temps, la Banque de Données des Biens culturels en Suisse tentait d'accomplir, entre autres, une tâche de cet ordre.

### 5.3 Archives

Les dépôts d'archives importants disposent d'un inventaire (le plus souvent en cours de développement, informatisé ou en voie de l'être). Les Archives cantonales vaudoises centralisent une copie de tous les inventaires historiques ou en vigueur dans les archives de communes; elles conseillent et accompagnent les autorités communales dans leurs missions conservatoires depuis cent ans.

Sous l'égide de l'UNESCO, dans le cadre d'un programme «Mémoire du Monde»<sup>6</sup>, a été créé un Registre International permettant d'inscrire des documents ou

<sup>4</sup>Association valaisanne des musées locaux, association privée soutenue principalement par la Loterie romande.

<sup>5</sup>Ufficio dei musei etnografici, organe de l'administration cantonale tessinoise.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

collections qui ont joué un rôle déterminant pour l'histoire des peuples et qui sont ainsi déclarés d'importance mondiale, régionale ou nationale selon les critères suivants: influence, époque, lieu, personnes, thème, forme et style, valeur sociale.

### 5.4 Patrimoine bâti

L'énorme corpus du patrimoine bâti et des éléments qui s'y rapportent (touchant à la plupart des domaines de l'activité humaine) fait l'objet de diverses tentatives d'approche ou de saisie.

- La Protection des Biens Culturels. L'établissement d'un inventaire spécifique du patrimoine découle de la signature de la convention internationale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, signée à La Haye le 14 mai 1954 et ratifiée par la Confédération suisse en 1962. En résulte une loi fédérale du 6 octobre 1966, ainsi qu'une loi d'application cantonale du 14 décembre 1970, qui prévoit l'établissement de listes de biens culturels dignes de protection et la constitution d'une documentation susceptible de permettre leur restauration, ou tout au moins leur étude, en cas de dommages dus à des actes de guerre. Un Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale a été publié en 1988. Il existe par ailleurs un «Registre international des biens culturels sous protection spéciale», géré par l'UNESCO, document où ne sont inscrits pour l'instant que trois monuments suisses (vieille ville de Berne, abbatale de Saint-Gall et couvent de Mustair).

- Le recensement architectural est une opération systématique d'évaluation rapide de l'ensemble du patrimoine bâti (aspect extérieur), au moyen de fiches documentaires et de photographies. Cette opération applique une échelle de valeurs et débouche,

<sup>6</sup>Le Registre de la «Mémoire du Monde» est la liste de tous les éléments du patrimoine documentaire qui ont été identifiés par le Comité consultatif international et approuvés par le Directeur général de l'UNESCO (voir site Web: [www.unesco.org/web-world/mdm/administ/fr/registre.html](http://www.unesco.org/web-world/mdm/administ/fr/registre.html)). Ce projet est relayé par le Conseil international des archives. Les projets sont initiés par les organismes nationaux de l'UNESCO pour créer en parallèle des Registres nationaux. Avec les Archives nationales, et en qualité de président de l'Association suisse des archivistes, G. Coutaz a présenté le concept de Registre national à la Commission nationale suisse de l'UNESCO, le 26 avril 1999.

pour les catégories d'édifices les plus intéressants, sur une mesure de protection légale. Il s'agit de l'«inscription à l'Inventaire», qui est une formule plus souple que le classement comme monument historique. Une réactualisation est nécessaire au fur et à mesure de l'évolution de ce patrimoine.

- L'Etude des maisons rurales du canton de Vaud est patronnée par la Société suisse des traditions populaires, qui gère l'ensemble des travaux en cours sur le plan national. Cette société a publié à ce jour 17 ouvrages; 15 autres sont en préparation. Le canton de Vaud a entrepris depuis 1985 des recherches qui ont conduit à la publication en 1989 d'un premier volume consacré au Jura vaudois et à ses contreforts. Trois autres ouvrages sont en cours d'élaboration: Préalpes, Chablais et Lavaux formeront le prochain (publication programmée pour 2001). Le troisième volume sera consacré à la région comprise entre La Côte et la Venoge et le quatrième à celle comprise entre le Gros-de-Vaud et la Broye; (parution programmée pour 2002). Le financement des recherches est assuré par le canton de Vaud et le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNRS); la Société suisse des traditions populaires prend à sa charge l'édition des ouvrages.

- Monuments d'art et d'histoire. L'ouvrage des «Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse» (MAH) est un inventaire scientifique du patrimoine bâti. Il prend en compte, selon un classement typologique et/ou topographique, les constructions de tout ordre (abstraction faite de celles relevant de l'étude de la maison rurale) jugées intéressantes sur les plans historique, culturel ou artistique, ainsi que les objets et décors qui s'y rapportent. Elaboré aux frais des cantons, il est publié par la Société d'histoire de l'art en Suisse.

Ont paru, à ce jour, 92 volumes touchant l'ensemble de la Suisse, dont cinq pour le canton de Vaud – quatre volumes pour Lausanne (1944, 1965, 1979, 1981), un pour Morges (1998). Un volume pour Moudon est en préparation (2003).

- INSA. L'inventaire de l'architecture nouvelle en Suisse (*Inventar der neueren Schweizer Architek-*

*tur*) est financé par le FNRS et la Société d'histoire de l'art en Suisse. Cet inventaire scientifique condensé (sélection sévère et notices abrégées) met en valeur le patrimoine bâti entre 1850 et 1920 dans les villes comptant plus de 10'000 habitants à l'époque considérée. A ce jour ont paru 8 volumes. Vaud n'y figure que pour la ville de Lausanne (INSA 5, 1990). Un chapitre consacré à Vevey-Montreux est à paraître.

- ISOS (*Inventar der schützenswerten Ortsbilder der Schweiz = Inventaire des Sites Construits à Protéger en Suisse*). Mené sous l'égide de la Confédération, ce recensement élabore une analyse de type morphologique des sites construits et tient compte, dans l'ensemble du pays, de toutes les agglomérations présentant plus de dix bâtiments principaux sur la carte Siegfried (1870-1915). Pour chaque composante d'un site – périmètres construits et leurs environnements – l'ISOS résume, sous forme de liste, les qualités observées et suggère des mesures détaillées de sauvegarde. Sur le plan juridique, l'ISOS n'est contraignant que pour la Confédération; il représente néanmoins un outil précieux pour la conservation et l'aménagement du territoire. La plus grande partie du canton de Vaud a été inventoriée, à savoir les districts d'Aigle, d'Aubonne, de La Vallée de Joux, de Lavaux, de Nyon, d'Oron, du Pays d'Enhaut, de Rolle et de Vevey, dont l'inventaire a été avalisé par le Conseil fédéral en 1992. Restent les districts d'Avenches, de Cossonay, de Moudon et de Payerne, actuellement en consultation auprès des instances cantonales, et enfin, les districts d'Echallens, de Grandson, de Lausanne, de Morges, d'Orbe et d'Yverdon, à terminer.

- IVS. L'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse dépend de l'Institut de géographie de l'Université de Berne et de l'OFEPF (Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage). L'entreprise a débuté en 1982 avec la publication d'une importante bibliographie, puis les travaux proprement dits ont démarré en 1984. Ils doivent se terminer en principe en 2003. L'inventaire consiste en une étude systématique des voies de communication anciennes, fondée sur des observations de terrain et le dépouillement aussi exhaustif que possible des



sources d'archives. La synthèse de ces recherches est reportée sur les feuilles de la carte nationale à l'échelle 1:25'000, et sera livrée au canton sous forme de «Documentation IVS». Pour le canton de Vaud, la région de la Broye a déjà été étudiée; un autre chercheur, chargé entre 1984 et 1992 des secteurs Lausanne, Echallens, Yverdon, ainsi que Grandson et Cossonay, poursuit aujourd'hui ses recherches dans le cadre d'un autre organisme, le Groupe romand d'Etude et d'Archéologie du territoire (GREAT). Après une période de latence, l'IVS Vaud va redémarrer dès janvier 2000.

## 6. Les acteurs des recensements et inventaires

Les recensements et inventaires sont le fait généralement d'administrations ou d'institutions qui assurent le financement, l'élaboration de leurs propres inventaires, et qui prennent en charge parfois aussi la supervision et la valorisation de travaux de bénévoles ou de chercheurs indépendants<sup>7</sup>.

Le travail de recensement et d'inventaire est donc effectué par des responsables d'institutions, du personnel d'administration, des mandataires, du personnel temporaire, des collaborateurs extérieurs dont les compétences sont reconnues. Un encadrement technique et scientifique est en tous les cas indispensable.

### 6.1 Formation

Un projet de grande ampleur, comme le recensement architectural du canton de Vaud (il a fallu vingt ans pour arriver à une couverture générale du territoire) doit être constamment tenu à jour, vu l'évolution relativement rapide du patrimoine bâti. Ce travail a été longtemps confié à des mandataires urbanistes ou architectes, mais l'expérience a montré qu'il était largement préférable d'avoir recours à des recenseurs spécialisés (en l'occurrence historiens des monuments) pour assurer une qualité constante de la documentation et de l'évaluation.

Ce même principe s'applique à d'autres ensembles patrimoniaux dont l'inventaire doit être établi ou

<sup>7</sup>Voir «Les acteurs du patrimoine» *Documents* 2/1999, Lausanne Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 46 p.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

développé, comme les collections de petits musées ou les archives communales, par exemple. Le travail de recensement et d'inventaire doit être effectué par du personnel formé à l'analyse des différents types d'objets, à leur histoire et au contexte socio-culturel dans lequel ils s'inscrivent.

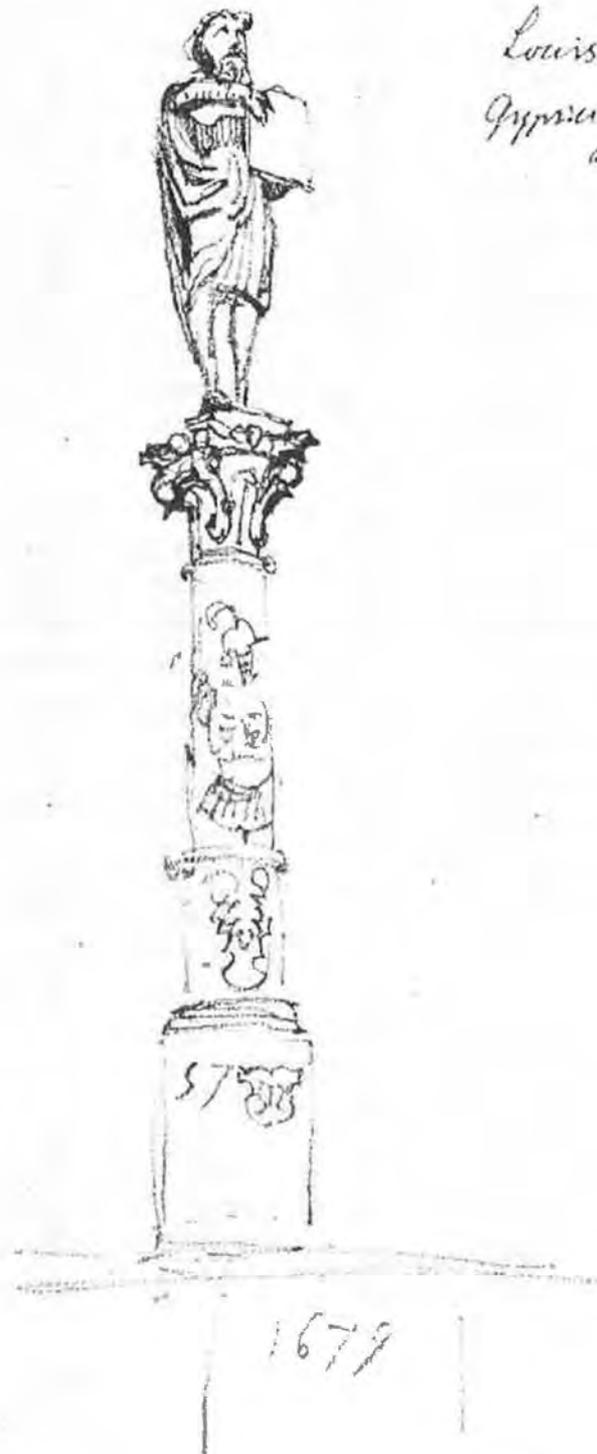
Des critères d'évaluation et des règles précises de saisie doivent être définis et appliqués. La mise en place, depuis l'automne 1998, pour la première fois en Suisse, de filières communes de formation pour les professions des sciences de l'information (archiviste, bibliothécaire et documentaliste) permettra à terme de disposer de personnes formées aux pratiques de l'inventaire.

La professionnalisation de ces métiers à des degrés divers (apprentissage, hautes écoles spécialisées)<sup>8</sup> tend à être complétée par l'adoption de codes de déontologie, à l'exemple des archivistes suisses qui ont un code depuis septembre 1998.

### 6.2 Patrimoine naturel

Le patrimoine naturel vivant est en grande partie la préoccupation d'ONG: Pro Natura, WWF, Parc Jurasien pour les plantes sauvages, Fructus, Pro Specie Rara, Arboretum d'Aubonne pour les plantes cultivées, auxquelles il faut adjoindre les jardins botaniques et plus récemment les jardins potagers de châteaux (Prangins, Wildegg). Pro Specie Rara est la seule organisation qui se soucie de maintenir les anciennes races d'animaux domestiques, mais ses efforts se heurtent à des difficultés considérables. Depuis quelques années, deux commissions faitières ont été créées, la CPS (Commission pour la conservation des Plantes Sauvages) et la CPC, son pendant pour les plantes cultivées. Leur secrétariat se trouve à la station fédérale de Changins, à Nyon.

<sup>8</sup>Les historiens, historiens de l'art, archéologues, ethnologues, universitaires compétents dans le domaine de la recherche fondamentale peuvent, après un temps d'adaptation, être à même de gérer des collections de musées. L'Association des Musées Suisses (AMS) organise, en principe tous les deux ans, un cours pour le personnel de musées qui permet, lui aussi, d'acquérir des principes de base. Enfin, certaines universités ou écoles mettent sur pied des cours post-grade de muséologie.



Louis Beau  
 Gypse et peinture  
 à l'huile

Moudon, fontaine de Moïse, vers 1870. Extrait d'un cahier d'esquisses de Johann Rudolph Rahn, considéré comme l'un des initiateurs de la topographie artistique de la Suisse. (© Bibliothèque centrale, Zurich).

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.



Quant au patrimoine minéral (géologie, géomorphologie) et paysager (sites exceptionnels, réserves naturelles), il relève plutôt de collectivités publiques.

Pour le patrimoine naturel, l'inventaire est essentiel, c'est le point de départ. Toutefois, il reste vide de sens s'il n'est pas suivi de mesures concrètes de conservation in situ ou ex situ. Cette étape se heurte malheureusement à des difficultés pratiques liées au coût du terrain, très élevé en Suisse. Les communes, les cantons et la Confédération (en particulier par l'intermédiaire du Département de la défense, de la protection de la population et des sports) possèdent des terrains susceptibles de recevoir des collections de plantes sauvages ou cultivées. Il reste à convaincre leurs responsables de l'importance scientifique et socio-culturelle du patrimoine naturel.

### 6.3 Certification de l'inventaire

La certification (ou validation) des recensements et inventaires confère à ces derniers une force supplémentaire par la caution qu'apportent des experts.

Les administrations ou institutions sont en général compétentes pour la validation de leurs inventaires.

En voici quelques exemples:

- dans le domaine des archives, la supervision par une institution cantonale assure une certaine unité et cohérence des plans de classement, du contenu et de la présentation des inventaires d'archives locales;
- dans celui du patrimoine bâti, le recensement architectural est validé par une commission de spécialistes (la sous-commission des monuments historiques), à laquelle sont associées les autorités politiques de la commune concernée;
- pour les inventaires du patrimoine rural ou des «Monuments d'art et d'histoire», la documentation est élaborée selon des critères scientifiques valables pour l'ensemble d'une collection d'ouvrages publiés sur le plan national. L'auteur doit se conformer à des directives précises, adoptées par une commission cantonale. Le manuscrit de la publication est évalué à divers niveaux par cette commission ou par des experts spécifiques.

*«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.*

## 7. Synthèse

Le recensement et l'inventaire sont au cœur du dispositif de sauvegarde du patrimoine naturel et culturel, ils fondent tous les aspects de l'engagement patrimonial.

Le recensement et l'inventaire identifient, valorisent, hiérarchisent et rendent accessibles les «objets» vivants ou inertes qui nous ont été transmis. Seuls ils donnent les moyens de procéder à des choix, à une sélection, donc aussi à une élimination raisonnée et justifiable.

Le recensement et l'inventaire constituent une priorité majeure pour l'ensemble des acteurs engagés au service du patrimoine.

Le prolongement de la réflexion sur les questions liées à l'inventaire devrait renforcer la coordination entre établissements et institutions à vocations similaires.

Se pose également la question de la professionnalisation, donc de la formation des acteurs de l'inventaire, ou tout au moins des responsables de sa validation.

Recensements et inventaires sont donc le fondement même des tâches de conservation de notre mémoire collective, de gestion du patrimoine, de recherche scientifique, cette dernière étant indispensable à une bonne vulgarisation. Ces diverses tâches sont la justification de l'ensemble des dépenses en faveur du patrimoine.

En ce sens, recensements et inventaires représentent un acte politique fort et constituent véritablement la pierre angulaire d'une politique patrimoniale à long terme.

## 8. Repères bibliographiques

### 8.1 Patrimoine

*Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré, Etats généraux du 6 décembre 1997* (Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud), Lausanne 1997, 182 p.

«Patrimoine et constitution», *Documents* 1/1999, Lausanne, Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 33 p.



«Les acteurs du patrimoine», *Documents* 2/1999, Lausanne, Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 46 p.

L. WETTSTEIN, «Liste des Associations, Fondations, Sociétés et Musées vaudois s'intéressant à l'histoire», *Revue historique vaudoise* 79/1971, pp. 193-205.

### 8.2 Patrimoine naturel

E. LANDOLT, *Liste rouge; plantes vasculaires menacées en Suisse*, OFEFP, Berne 1991, 183 p.

E. URMI, *Liste rouge; les bryophytes menacés ou rares de Suisse*, OFEFP, Berne, 59 p.

M. DERRON, G. KLEIJER, R. CORBAZ, «Plantes cultivées: ressources génétiques en Suisse», *Revue suisse de viticulture, arboriculture et horticulture*, 25/1993, pp. 105-120.

B. SCHIERSCHER, G. KLEIJER, M. DERRON, «La conservation des plantes cultivées en Suisse, une sécurité pour demain», *Revue suisse d'agriculture*, 29/1997, pp. 61-64.

*Liste rouge des variétés fruitières*, par Fructus et Pro Specie Rara, édition 1998.

*Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, vol. 1, La nature multiple et menacée, chapitre XXIV, Les Inventaires, Lausanne 1970, pp. 147-149.

### 8.3 Archives

*Le financement des archives. Actes de la 28<sup>e</sup> conférence internationale de la Table ronde des archives*, Conseil international des archives, Haarlem 1991.

C. COUTURE, «Les calendriers de conservation: Fondements théoriques et état des pratiques» (5<sup>e</sup> conférence européenne des archives: les bases du métier, Barcelone, mai 1997), dans: *Lligall* 12, *Revista Catalana d'Arxivística* 1998 et *Janus* 1998/1, pp. 164-189.

*Guide pratique de gestion des Archives communales du canton de Vaud* (Archives cantonales vaudoises et Association vaudoise des archivistes), Chavannes-près-Renens 1999, 332 p.

### 8.4 Architecture, sites bâtis et voies de communication

D. EGGENBERGER et G. GERMANN, «Geschichte der Schweizer Kunsttopographie», *Jahrbuch 1972/73 des Schweizerischen Instituts für Kunstwissenschaft*, Zurich 1973, 40 p.

P. BISSEGER, «De la draine à l'omnibus, ou le développement de la rédaction vaudoise des Monuments d'Art et d'Histoire (MAH)», *Nos Monuments d'art et d'histoire*, vol. 32/1981/2, pp. 301-309.

*L'inventaire des monuments d'art et d'histoire de la Suisse. Recommandations et prescriptions* (Société d'histoire de l'art en Suisse), Berne 1984, 35 p.

*Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale*. Inventaire de la protection des biens culturels selon la convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Département fédéral de justice et police, Berne 1988 (édition revue et augmentée en 1995), 527 p.

Ch. VON BÜREN et al., *Recensement architectural du canton de Vaud* (publications du Service des bâtiments, Section des monuments historiques et archéologie), Lausanne 1995, 32 p.

S. HEUSSER-KELLER, *ISOS, inventaire des sites construits à protéger en Suisse* (publié par le Département fédéral de l'Intérieur), Berne [1981], 97 p.

*Bibliographie IVS 1982: Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse*, Berne 1983, 2 vol. non paginés.

*Bulletin IVS: Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse*, Berne, dès 1985 (paraît 2-3 fois l'an).

### 8.5 Musées

N. Pichard Sardet et al., *SIGMA 88, Système d'Inventaire et de Gestion Muséographique et Archéologique, Section: archéologie préhistorique et gallo-romaine*, Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne, 1988, 85 p. (édition remaniée en 1990, version époque romaine seule parue en 1994, version époque médiévale et moderne à paraître).

A. CLAUDEL (rédactrice), P. IMBACH, M. CASUTT, *Catégories d'information pour l'inventaire des biens culturels mobiliers*, Banque de données des biens culturels suisse, Berne 1996.

N. DE REYNIÈS, *Le Mobilier domestique. Vocabulaire typologique*. Principes d'analyse scientifique, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, 2<sup>e</sup> édition, Paris 1992. 1226 p.

*Objets civils domestiques, vocabulaire. Principes d'analyse scientifique*, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Paris 1984, 632 p.

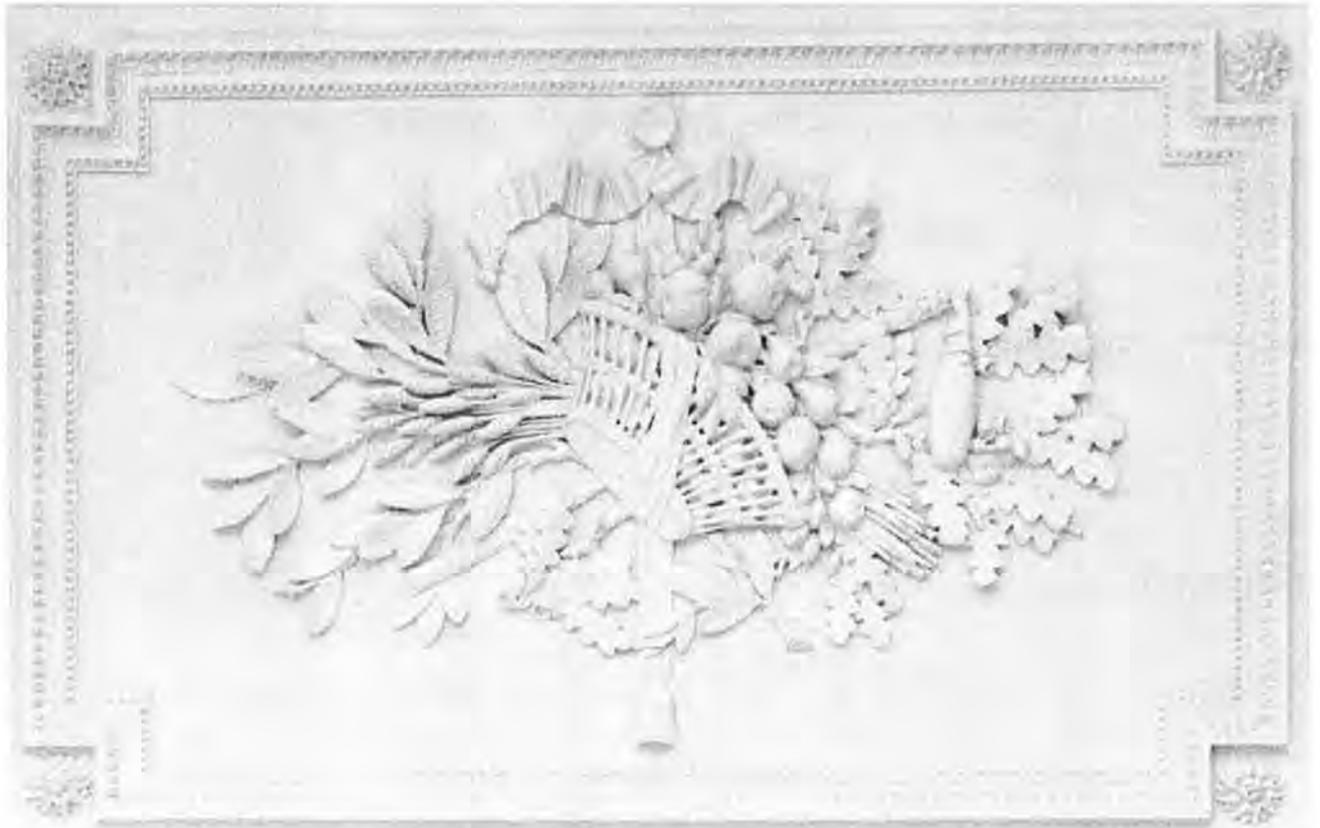
*Dynamique régionale des musées, intérêt d'une structure commune*, Actes du colloque offert à Rose-Claire Schülé à l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire, Colloque international du 19-20 septembre 1996 à Bagnes, Valais, Association valaisanne des musées locaux, Brig-Glis 1997.

GSETM/SAF, NAUSICAA: Programme pour la saisie de trouvailles monétaires (version 0.1), Lausanne - Berne août 1988.

Banque de données NUMMUS: Système et thésaurus de saisie et de consultation des collections du Cabinet des médailles cantonal, Lausanne, version informatique 3/1993 (réd. D. CHAUSSON, P. ELSIG, A. GEISER, M.-F. GUËX, G. PERRET, M. SPOERRI).

S. BÉDAT, *Une ville, des artistes, exposition ! Le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne 1932-1997*, Lausanne 1997, 236 p.

*Guide des musées suisses* (8<sup>e</sup> édition), Bâle, Berlin 1998, 567 p. ■



Cheseaux-Noréaz, Champittet, dessus de cheminée, vers 1790. (© Rédaction MAH, Chavannes-près-Renens).

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.



*Rodolphe Blanchet (1807-1864), naturaliste et historien. (© Musée botanique cantonal, Lausanne).*

*«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel  
du canton de Vaud, n° 3, 2000.*

# La parole aux invités

<b>Restauration des jardins du château de Prangins: application concrète d'un travail de documentation</b> Christophe Amsler . . . . .	<b>23</b>
<b>Inventorier, cataloguer, filmographe: l'état du cinéma</b> Roland Cosandey . . . . .	<b>27</b>
<b>Gestion des collections au Musée suisse de l'appareil photographique, Vevey</b> Pascale et Jean-Marc Bonnard Yersin . . . . .	<b>31</b>
<b>Quelques réflexions sur l'inventaire des sons</b> Frédéric Sardet . . . . .	<b>35</b>
<b>Documenter et inventorier le patrimoine: l'expérience des musées de beaux-arts et apparentés</b> Christophe Blaser, Paul-André Jaccard, Catherine Lepdor, Chantal Prod'Hom . . . . .	<b>39</b>
<b>A propos de la faune</b> Michel Sartori . . . . .	<b>43</b>





Carex punctata.

La laïche ponctuée (*Carex punctata* Gaudin), décrite par Jean François Gaudin dans le sixième volume de sa Flora Helvetica, parue entre 1828 et 1833.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

## Restauration des jardins du château de Prangins: application concrète d'un travail de documentation

par Christophe Amsler

La restauration des jardins du château de Prangins, entreprise par le Musée national suisse et l'Office des constructions fédérales entre 1994 et 1997, s'est appuyée sur une documentation historique importante. Dans un premier temps, la modestie des aménagements extérieurs à Prangins a fait craindre que la documentation historique ne soit insuffisante pour étayer un projet de restauration. La réalité fut autre: au fur et à mesure des recherches, les documents sont apparus beaucoup plus nombreux que prévu. Et là où ils faisaient effectivement défaut, l'emploi «croisé» de méthodes d'investigation a fait réapparaître une information de second ordre, parfois inattendue. Nous souhaiterions présenter ici, très ponctuellement, quelques voies empruntées par cette recherche documentaire et quelques résultats auxquels elles ont conduit.

### A. Les jardins 1729-1786

*L'archéologie par défaut (1729-1756).* Dans le cadre des observations archéologiques qui ont accompagné la restauration du château, les fouilles ont été étendues au site dans son ensemble: cour, terrasses, avenue, potager, terre-pleins, église St-Pancrace, etc<sup>1</sup>. Elles n'ont malheureusement rien révélé de décisif sur l'aménagement des jardins au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles ont permis, par contre, de repérer la topographie médiévale du lieu (fossés, falaises et escarpements naturels, etc.), une topographie très différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Ce faisant, l'archéologie, comme par défaut, établissait donc le caractère artificiel et construit des abords actuels, par conséquent, leur valeur «paysagère».

*L'inventaire de la végétation (1756-1770).* Pour approcher la forme des jardins du château au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'autres biais d'observation ont donc été

nécessaires. Nous n'en citerons ici qu'un, à titre d'exemple: l'inventaire de la végétation. Les arbres du domaine ont été minutieusement relevés, identifiés puis reportés sur un plan. C'est à l'occasion de ce report qu'au milieu d'une diffusion apparemment spontanée des plantes sont apparues quelques traces d'arrangements géométriques, échos lointains d'anciennes compositions architecturales. Ainsi d'un quinconce de tilleuls, planté sur le terre-plein sud du château. Une expertise dendrochronologique a ensuite été pratiquée sur ces ensembles géométriques. Pour le quinconce de tilleul dont nous parlons, elle a donné une date de plantation antérieure à 1770, confirmant le lien qui existe entre cette plantation, le comblement des fossés sud du château et la reconstruction de l'église actuelle de Prangins<sup>2</sup>. Le simple relevé d'un état existant permet donc ici de faire resurgir un pan important de la constitution des jardins de Prangins entre 1756 et 1770.

*L'inventaire des promenades et des sentiers (1770-1786).* Les deux exemples évoqués plus haut ne concernent que les abords immédiats du château. Les jardins s'arrêtaient-ils là au XVIII<sup>e</sup> siècle? Un inventaire des déplacements faits à Prangins par les barons Guiguer au XVIII<sup>e</sup> siècle a été entrepris pour tenter de répondre à cette question, inventaire que l'exceptionnel Journal tenu avec régularité par Louis-François Guiguer entre 1771 et 1786 a rendu possible<sup>3</sup>. Ce recensement des promenades nous a conduits dans toute la campagne de Prangins, par des chemins dont nous nous sommes rendu compte qu'ils étaient bien définis, enchaînant curiosités topographiques et belvédères naturels, faisant par conséquent de l'ensemble du domaine un jardin: ce sont les «grands jardins» de Prangins. Deux cents ans plus tard, nous avons reparcouru cette campagne. Nous nous sommes à nouveau arrêtés à chacune de ces stations «pittoresques» dévoilées par les textes, pour constater le vestige des aménagements paysagers qu'elles

<sup>2</sup>M. GRANDJEAN, *Les Temples vaudois*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1988, pp. 196-202.

<sup>3</sup>C. DE SCHOULEPNIKOFF, «Le Journal de Louis-François Guiguer, baron de Prangins», in *Château de Prangins: dossier de recherche* N° 1, 1988.

<sup>1</sup>F. CRISTE, C. GRAND, *Prangins. De la forteresse au château de plaisance*, Lausanne, Cahiers d'archéologie romande, 1997, pp. 11-16.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.



avaient reçus entre 1771 et 1786. Les techniques d'inventaires appliquées aux alentours du château (végétation et cheminements existants confrontés aux sources d'archives et à l'iconographie historique) ont été appliquées avec le même succès à ces pôles paysagers: se sont alors progressivement révélées, avec une netteté étonnante, des compositions d'une belle qualité, comme la grande place octogone du bois de Promenthoux, aménagement sans doute très spectaculaire puisqu'il servait de point de repère au voyageur empruntant le «grand chemin» allant de Berne à Genève (P. Bel Carte, 1768).

### B. Le jardin potager

*Les plans littéraires de culture.* Pour revenir aux alentours du château, la restauration du jardin potager dans ses formes et fonctions maraîchères a posé quelques problèmes de documentation que nous aimerions également présenter ici, car ils complètent ce qui a brièvement été décrit plus haut. La restitution formelle du potager n'a pas occasionné de difficultés majeures, étant donné la forte présence matérielle des éléments constitutifs de ce jardin: serre, bassin, portails, espaliers, etc. Le handicap ici a davantage résidé dans la restitution du cycle presque évanescant des cultures. Une fois encore, la question a été empoignée par le biais d'un inventaire. Une liste des variétés potagères cultivées au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la région lémanique a été dressée à l'issue d'un dépouillement de sources souvent inexplorées car extrêmement locales (inventaires, catalogues, descriptions, almanachs, correspondances, etc.) La problématique ici est d'ordre scientifico-littéraire: le corpus des noms recueillis est en effet difficilement compréhensible aux naturalistes contemporains parce que largement exprimé en «patois». Le passage d'une nomenclature «vulgaire» à une nomenclature «savante» a nécessité la mise au point d'une technique de traduction dans laquelle les lexiques publiés au XVIII<sup>e</sup> siècle ont joué un rôle déterminant<sup>4</sup>. Une fois cette barrière de langage franchie, la généalogie des dénominations, de

l'appellation baroque à la dénomination contemporaine, a pu être établie avec précision<sup>5</sup>. Nous évoquons ce problème car, à l'intérieur d'un type de sources pourtant homogènes (écrit), l'inventaire s'accompagne presque toujours d'un travail critique et de mise en forme qui fait de cette tâche documentaire un travail parfois très complexe, très éloigné en tous les cas de la simple compilation.

*De la lettre au légume.* Le passage d'un nom de légume au légume lui-même n'est pas non plus chose aisée à réussir, à supposer même que cela soit possible: l'univers végétal étant en perpétuelle mutation, la fixité des variétés est un concept qui n'a pas de sens aujourd'hui, pas plus qu'il n'avait de réalité au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette labilité fait de l'ordre des plantes un monde à la fois très riche et très fragile, un monde aujourd'hui menacé. La remise en culture du jardin potager sur la base d'une liste de végétaux frustes et rustiques, aujourd'hui parfois retournés à l'état sauvage, les plus archaïques en tout cas qu'il a été possible de retrouver, est l'application directe d'un inventaire à la sauvegarde d'un patrimoine menacé. En ceci la remise en culture du potager de Prangins participe à un effort très contemporain (très conforme aussi à la vocation d'un musée), celui de la sauvegarde de la richesse et de la diversité du monde végétal. L'opération, à Prangins, est d'ailleurs intimement liée aux travaux de la Station fédérale de Changins qui, dans le domaine des ressources génétiques, joue dans notre pays un rôle de premier plan. Plusieurs organisations indépendantes ont également exercé une compétence prépondérante dans la réalisation des plans de culture (Fructus, Pro Specie rara, etc.)

Ces quelques exemples ne donnent qu'un bref aperçu des travaux qui sous-tendent et étayent les travaux réalisés à Prangins. L'image qu'ils donnent doit certainement paraître très fragmentaire à la lecture de ce texte. Dans la réalité, les démarches entreprises dans de multiples domaines se sont complétées, finissant par tisser un réseau de savoirs concordant. Mais toutes ces démarches, quelles qu'elles soient, sont

<sup>4</sup>Par exemple DÉCOPPET et RICOU, *Essai d'une Collection des Noms Vulgaires ou Patois des Principales Plantes de la Suisse, usités dans la partie Française ou le Pais de Vaud*, Berne, Société économique, 1764.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

<sup>5</sup>C. AMSLER, M. DENOGENT, «Les cultures, Le jardin potager du château de Prangins, Nyon», *Revue suisse de Viticulture, Arboriculture, Horticulture*, 1999, pp. 4-7.

parties, à Prangins, du patient travail de documentation et d'inventorisation. Rien d'étonnant à cela dans l'esprit quasi «néopositiviste» qui a guidé le chantier de restauration: l'acquisition de la documentation est, dans cette optique en effet, l'acquisition du passé lui-même. ■

Christophe Amsler, architecte



André Kern: maison Cavin, Corcelles-le-Jorat, 1910-1920. (© Musée de l'Elysée, Lausanne).

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.



*Moudon, maison dite des «Etats de Vaud», peinte vers 1890 par Emile-David Turrian, de Corcelles-le-Jorat (1869-1906), qui publia deux cahiers de dessins consacrés aux monuments historiques de cette ancienne «capitale» vaudoise à l' époque savoyarde. (© Musée du Vieux-Moudon, Moudon).*

*«Documents» de l' Association pour le patrimoine naturel et culturel  
du canton de Vaud, n° 3, 2000.*

## Inventorier, cataloguer, filmographier: l'état du cinéma

par Roland Cosandey

Dans le domaine du cinéma, c'est-à-dire de l'archivage du film, c'est à peine depuis une dizaine d'années que la pratique du catalogage et ultérieurement de l'inventaire a commencé à prendre une forme méthodologiquement satisfaisante et ce n'est que depuis peu qu'est apparu le souci de prendre la mesure des méthodes appliquées par chacun à sa manière, en s'aidant notamment des pratiques instituées et recommandées par la Fédération Internationale des Archives du Film (FIAF).

Ce développement a d'abord été le fait d'archives ayant à traiter des ensembles filmiques d'ampleurs diverses, soit en complément de leur mission générale (Archives de la Ville de Lausanne, Archives fédérales suisses), soit en fonction d'une tâche spécialisée (Département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Centre valaisan de l'image et du son, Martigny). Liées à l'archivage traditionnel, ces institutions pouvaient s'appuyer sur des pratiques représentant un cadre solide, applicables par analogie et adaptables au document audiovisuel.

Conformément à leur tâche, les données premières sont essentiellement les informations, intentionnelles ou non, véhiculées par un support considéré comme un moyen d'enregistrer, de conserver et de transmettre des données extérieures. Si la spécificité du moyen constitue une dimension particulière de ces informations, on n'en évolue pas moins dans un domaine documentaire. La tâche principale est l'indexation des sujets.

### La Cinémathèque suisse, lieu du patrimoine cinématographique

Inscrite dans la Constitution, unique à l'échelle nationale et membre de la FIAF, la Cinémathèque suisse (CSL) est la seule institution du pays dont la mission spécifique porte sur l'activité cinématographique

sous tous ses aspects et, s'agissant de la production, sur l'archivage du support lui-même, soit le film sous sa forme matérielle.

En octobre 1998, M. Hervé Dumont, son nouveau directeur, a engagé un catalogueur. Pour la première fois, cette fonction est définie par un cahier des charges et elle a été confiée à un spécialiste. C'est dire le retard pris à la fois sur le plan interne (le catalogue y est enfin l'objet d'une réforme radicale) et sur le plan des directives qu'une telle institution patrimoniale, forte de sa position et de sa tâche, se doit en principe de mettre en place.

Ce retard s'explique en partie par une singulière et durable exterritorialité de la Cinémathèque qu'on n'a jamais jugé nécessaire de rattacher, d'une manière ou d'une autre, ni au réseau des musées ni à celui des archives. L'aventure culturelle et intellectuelle dans laquelle s'était lancé celui qui incarna la maison pendant une quarantaine d'années n'est pas étrangère à cet éloignement dans la mesure où les priorités sur lesquelles était fondée cette aventure ne coïncidaient pas nécessairement avec une politique d'archivage au sens strict du terme (sur cette histoire, le témoignage le plus révélateur est celui de Freddy Buache lui-même: *Derrière l'écran*, Payot, Lausanne, 1995).

### Un changement de paradigme

Fondée le 1<sup>er</sup> décembre 1995, l'association *Memoriav* a joué un rôle important dans l'évolution des choses, d'une part parce qu'elle est née à la suite d'un constat général sur les graves lacunes de la préservation du patrimoine audiovisuel (photographie, images en mouvement, son) qui représente une des sources originales majeures de l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle; d'autre part, par le fait que les exigences méthodologiques posées pour le développement des projets – et élaborées concrètement par les auteurs eux-mêmes – constituaient une innovation, en tout cas pour ce qui est du cinéma.

L'approche des collections destinées à la sauvegarde (Fonds Balissat et Joly-Normandin, Fonds CICR, Fonds Leuzinger, Ciné-journal suisse, etc.) a formé un premier terrain d'expériences et d'échanges pour les archivistes, les conservateurs, les historiens, les



restaurateurs et les fonctionnaires impliqués dans ce travail. Plusieurs travaux d'inventaire permettent de mesurer l'importance de ce développement: celui de la Collection Hofmann (CSL), réalisé sur mandat, celui de la Collection des films de la Centrale suisse d'éducation ouvrière (AFS), actuellement mené par la première diplômée suisse d'une école spécialisée (L. Jeffrey Selznick School of Film Preservation, George Eastman House, Rochester), celui des films «vaudois» de la période 1896-1939 conservés à la CSL, celui de la collection de films publicitaires des archives de Kraft Jacobs Suchard, un travail exemplaire entrepris par le Département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et interrompu avant son achèvement faute d'avoir convaincu... *Memoriav.*

Enfin, le nouveau cours pris par le catalogage à la Cinémathèque suisse permet d'espérer que cette institution remplira bientôt le rôle exemplaire qui lui revient en la matière, puisqu'elle est chargée de la sauvegarde et de la transmission du patrimoine cinématographique suisse.

### **Le film comme objet à décrire**

Deux remarques générales donneront une idée des problèmes propres à la description archivistique en matière de cinéma.

Le document est constitué par l'objet déposé dans les archives, soit un ruban pelliculaire doté d'un certain nombre de propriétés chimiques et physiques. Que cet objet puisse être une «copie» n'entraîne pas sa disqualification comme document; tout au plus a-t-on à choisir entre plusieurs copies, selon des critères variables et pour autant que leur similitude ou leur inutilité aura été démontrée.

Le savoir premier porte sur l'identité cinématographique de cet objet-là. Cette identité inclut sa forme matérielle, son contenu, les conditions de production de ce contenu et l'histoire de la transmission de l'objet lui-même.

Les données constituées dans cette perspective sont la condition nécessaire pour établir:

- des décisions de préservation (préservation passive; sauvegarde, c'est-à-dire duplication) ou d'élimination;
- des règles d'usage du document ou de son duplicata, qu'il s'agisse de consultation pour une recherche historique, cinématographique ou générale, ou d'une ré-exploitation du matériel par son ayant droit ou quiconque pourra exciper d'un droit légitime.

Ces données proviennent de l'examen du document lui-même ainsi que de toute autre source secondaire qui s'y rapporte. C'est à ce titre qu'une cinémathèque n'est pas seulement un conservatoire des films, mais le lieu de référence du cinéma dans toutes ses dimensions, culturelles, économiques, esthétiques, représentées par de nombreuses formes documentaires «non-film».

Enfin, pour avoir défini cet objet-là comme le document historique, il en résulte:

- qu'il est destiné à être préservé en tant que tel dans des conditions appropriées qui en ralentissent la dégradation naturelle;
- que les duplicata qu'on peut être amené à en tirer doivent être établis sur un support matériellement analogue;
- que son état à l'arrivée comme toute transformation naturelle ou provoquée par son traitement doivent être dûment documentés.

### **Des filets à trop grosses mailles**

L'archivage du film en Suisse est encore sous le régime de la rareté, si l'on considère le domaine patrimonial et qu'on le définit comme recouvrant la production dite nationale. Deux raisons à cela: le peu de copies manufacturées par titre et le faible nombre de versements spontanés à des fins d'archivage, sauf depuis 1972 pour les œuvres distinguées par la «prime à la qualité» de la Confédération: chaque copie retrouvée mérite donc considération.

Cette attention ne saurait aller qu'aux seuls films anciens, comme elle doit pouvoir s'aiguïser d'une connaissance tributaire de certains outils que l'histo-

riographie ou tout autre source offre ou n'offre pas selon les domaines.

Pour les trente dernières années, certaines sources filmographiques générales (catalogues, annuaires, etc.) permettent de documenter la production dite indépendante et de mesurer par ce biais les contours du patrimoine préservé. Si elles sont relativement exhaustives, elles ne sont ni systématiques ni homogènes, répondant à des besoins particuliers d'information et de promotion. En outre, elles excluent par définition les domaines qui ne relèvent pas du «cinéma d'auteur» (films publicitaires, industriels, etc.) qui constituent pourtant une part importante de l'activité de production dans un pays sans véritable industrie du cinéma comme la Suisse.

Pour les films de fiction antérieurs à 1965 et pour de nombreux autres ensembles associés à tel producteur ou à tel cinéaste, l'ouvrage de référence est la filmographie d'Hervé Dumont<sup>1</sup>. Dans notre perspective, on notera que l'auteur, recensant à titre principal quelque 300 titres, a «volontairement renoncé à indiquer la localisation actuelle des films, ce type d'information étant sujet à des modifications permanentes (Cinémathèque, distributeurs, télévision)» (op. cit., p. 11-12).

Quelques recherches filmographiques sectorielles ont commencé depuis peu dans des domaines que l'historiographie n'avait pas abordés encore (cinéma et mouvement ouvrier, films industriels et publicitaires, cinéma amateur, etc.) Il s'agit de travaux ponctuels, menés sans coordination.

Il ne se dessine pas d'initiative qui ferait de la filmographie un instrument de référence cohérent et périodique, à l'instar d'une bibliographie nationale. La Cinémathèque a lancé un projet couvrant le «nouveau cinéma suisse» (soit depuis les années 1960) en collaboration avec l'Université de Lausanne, mais à notre connaissance il n'existe pas de présentation publiée des moyens, des méthodes et des fins de l'entreprise.

Le lien entre l'activité historique et l'exploitation des sources primaires est étroit et l'alliance dépend de

l'existence de listes, d'inventaires et de catalogues solides. Si cette relation organique peut être reconnue par les instances qui soutiennent la recherche à l'échelle universitaire, on pourra regretter que l'activité d'inventorisation ne semble pas relever des activités subventionnables de l'exercice de l'histoire.

On croise ici la question du statut du «catalogueur» ou de l'«inventorier», sans parler de la définition des compétences, plus larges qu'on ne l'imagine en général, qu'exige son travail.

### Bibliographie

R. PITHON, «Essai d'historiographie du cinéma suisse», *Revue suisse d'histoire* (Bâle), vol. 41, 1991, pp. 298-307.

*Equinoxe* (Lausanne), N° 7, printemps 1992 («Histoire(s) de cinéma(s)»).

*Revue historique vaudoise* (Lausanne), 1996 («Limite non-frontière: aspects du cinéma dans le canton de Vaud»).

Quand la copie est l'original. Documentation, Focal, Lausanne, 1998, 135 p., dactylographié.

C. DELESSERT, R. KROMER, «Le catalogue des films», *CinémAction* (Paris) (numéro à paraître sur les archives filmiques).

C. DELESSERT, R. KROMER, «Le nouveau catalogue de la Cinémathèque suisse», *Histoire et informatique*, Berne, 11/2000 (à paraître). ■

Roland Cosandey, historien du cinéma

<sup>1</sup>H. DUMONT, *Histoire du cinéma suisse. Films de fiction 1896-1965*, Cinémathèque suisse, Lausanne, 1987.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.



*Jean de Charpentier (1786-1855), naturaliste et géologue, inventeur de la théorie des glaciers. (© Musée de l' Elysée, Lausanne).*

*«Documents» de l' Association pour le patrimoine naturel et culturel  
du canton de Vaud, n° 3, 2000.*



## Gestion des collections au Musée suisse de l'appareil photographique, Vevey

par Pascale et Jean-Marc Bonnard Yersin

### Introduction

Lors de sa création en 1979, le Musée suisse de l'appareil photographique s'est vu gratifié de nombreux dons de particuliers ou d'institutions, comme Kodak Suisse qui décidait alors de lui remettre sa collection. L'Institut de photographie de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich y déposait à son tour au début des années 1980 une collection de pièces particulièrement intéressantes, récoltées dès le début du siècle.

Il s'agissait alors pour cette toute jeune institution de justifier son existence, tant vis-à-vis de la Ville de Vevey qui en assume la charge que plus largement, puisqu'elle se trouve être le seul lieu en Suisse spécifiquement dédié au matériel photographique. La politique de départ fut d'accepter tout ce qui se présentait, pour le meilleur et pour le pire ! Les collections de Kodak et de l'Institut de photographie de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich sont venues fort heureusement poser une base solide à l'édifice qui abrite aujourd'hui un corpus logique et représentatif.

La mission première du Musée suisse de l'appareil photographique est de conserver un ensemble cohérent permettant d'évoquer l'histoire de la photographie –sans oublier la production suisse– depuis ses tout débuts, d'un point de vue technique et ethnographique, et de transmettre cette histoire à un public composé autant de visiteurs de passage que d'écoles, de touristes, de collectionneurs passionnés et de spécialistes.

Les objets que nous avons pour vocation de conserver sont de natures très diverses :

- matériel de prise de vue, et tous les accessoires s'y rapportant;
- matériel d'éclairage;
- matériel de laboratoire;

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

- objets relatifs à la préhistoire de la photographie, ou à des applications annexes et particulières –tout document se rapportant aux domaines cités ci-dessus–, des documents photographiques –pour autant qu'ils concernent une technique particulière ou qu'ils illustrent l'un ou l'autre des domaines cités ci-dessus.

Ces objets se situent entre le XVIII<sup>e</sup> siècle (préhistoire de la photographie) et aujourd'hui. Ils sont au départ produits artisanalement, puis de manière industrielle. Ce sont des objets composés de matériaux divers, souvent délicats, posant d'épineux problèmes de conservation dès que l'on entre dans l'ère des matériaux synthétiques, sans le recul voulu pour en apprécier le comportement. Ces objets sont utilitaires et comprennent souvent des éléments mécaniques, électriques ou électroniques. Au moment où ils entrent dans nos collections, ils peuvent avoir subi une certaine usure, voire ne plus fonctionner. Ils y arrivent par dons, achats ou encore sous forme de dépôts, demeurant la propriété de ceux qui nous les confient.

### La sélection des objets

Aujourd'hui, faute de place dans nos locaux mais peut-être par volonté de continuer à vivre sur cette planète tant en harmonie avec nos semblables qu'avec notre passé, nous devons sélectionner les objets qui nous concernent et poser un certain nombre de critères face à ce qui nous est proposé.

Le patrimoine que nous gérons est constitué d'objets utilitaires, produits en série; les unicas sont plutôt rares dans notre domaine. Les pièces que nous tenons à conserver et à montrer sont avant tout significatives de par leur histoire, leur technicité; leur esthétique, quoique non négligeable, n'est pas ici le critère primordial. Leur état, gage de leur conservation, est par contre important mais il n'est pas essentiel qu'un objet soit fonctionnel; vouloir à tout prix le vérifier peut même lui porter préjudice. Bien entendu, si l'on nous propose un objet en meilleur état tant visuel que fonctionnel qu'un même objet déjà dans nos collections, nous allons l'accepter.

Les objets les plus anciens, produits artisanalement à peu d'exemplaires ou industriellement mais en petite série pour diverses raisons, se trouvent plus difficilement. Lorsque nous repérons un tel objet ou qu'il nous est proposé, qu'il ne figure pas déjà à plusieurs exemplaires dans nos collections, nous l'acquérons si nous en avons les moyens ou nous l'acceptons s'il s'agit d'un don.

Ces critères s'appliquent d'autant plus sévèrement que l'objet est encombrant et nous évitons absolument d'accueillir une pièce dont les collections abritent déjà plusieurs exemplaires, à moins d'une spécificité particulière. Ainsi, nous pouvons être amenés à accepter un appareil figurant déjà à l'inventaire, car il nous est proposé dans sa boîte d'origine, accompagné de l'ensemble des accessoires et de la documentation comme au moment de sa vente.

Il arrive que l'on nous propose un ensemble: une collection ayant appartenu à telle personne, un lot d'objets provenant d'un atelier photographique, une ou des pièces accompagnées d'une documentation s'y rapportant. Bien entendu, de tels cas sont traités globalement dans la mesure du possible afin de respecter ce qui a fait l'histoire de ces regroupements. Nous pouvons être amenés à procéder à de réels relevés archéologiques afin de conserver la mémoire d'un lieu avant le prélèvement des objets, objets dont nous pourrions alors nous permettre d'éliminer ceux dont l'état et le signifiant ne sont pas réellement probants pour cet ensemble mais dont la trace sera conservée.

Il est des cas où nous collaborons avec d'autres institutions, comme des archives, des bibliothèques ou d'autres musées afin de répartir au mieux des capacités de chacun la conservation d'un ensemble patrimonial, tout en préservant son unicité.

Lorsque nous refusons un objet dont nous avons déjà plusieurs exemplaires, nous proposons à son détenteur de ne pas l'entrer dans nos collections, mais de le transférer dans un stock de doublets utilisables comme monnaie d'échange pour l'acquisition d'une pièce intéressante. Cette proposition est en général bien accueillie, le donateur préférant que son don soit utile, plutôt qu'il dorme sur le rayon d'un dépôt.

## L'inventaire

Tous les objets et documents entrant dans les collections du Musée sont inventoriés et reçoivent un numéro permettant de les identifier. L'inventaire est informatisé depuis 1993 et l'ensemble des anciens fonds est peu à peu traité dans ce système, suite à un tri.

La fiche d'inventaire (établie sur la base de ce que proposait la Banque de données des biens culturels suisses) comporte trois parties: la rubrique «identification» réunit les données principales relatives à l'objet ou au document telles que inventeur, fabricant, lieu de production, datation, permettant de l'identifier rapidement. L'«historique» mentionne le mode d'acquisition, l'état et la localisation. La troisième partie permet d'aller plus avant dans le descriptif scientifique de l'objet ou du document.

Cet inventaire n'est pour l'instant pas illustré, mais peut être en tout temps rattaché à une base d'images; celle-ci sera sélective.

## Le recensement

Pour l'instant, nous n'avons pas entrepris d'opération de recensement à large échelle; nous voyons cependant trois axes à une telle opération :

- recenser le matériel photographique déposé dans les autres institutions suisses;
- instaurer au Musée suisse de l'appareil photographique un «dépôt légal» des modèles actuels par toutes les entreprises photographiques ayant un siège en Suisse;
- archiver la documentation publicitaire d'aujourd'hui et conserver la mémoire du geste artisanal du photographe en prise de vue et dans son laboratoire; profiter rapidement du savoir de certains photographes à propos des procédés anciens, ceci par des reportages, des enregistrements sonores et vidéo. Cette conservation de la mémoire du geste est bien entendu aussi importante à propos de la fabrication des objets qui nous concernent.

Sélection, inventaire, recensement: dans un domaine aussi vaste et rapidement évolutif que le nôtre, nous devons constamment veiller à ne pas nous laisser

submerger par l'abondance des témoignages possibles, mais ne transmettre que les objets et documents que nous estimons particulièrement signifiants pour ceux qui, dans cinquante ans, voudront évoquer l'histoire de la photographie à l'aube du troisième millénaire. La démarche peut certes paraître arbitraire, mais elle est absolument nécessaire vis-à-vis de nos successeurs et face à la prolifération des objets de toutes sortes avec lesquels nous cohabitons. ■

Pascale et Jean-Marc Bonnard Yersin, Musée suisse de l'appareil photographique



*Commission technique pour la restauration du château de Chillon en 1898 (de gauche à droite: Jules Simon, architecte, Johann Heinrich de Geymuller, architecte, Léo Châtelain, architecte, Jean-François Viquerat, conseiller d'Etat, Jean-Rodolphe Rahn; assis au premier plan, Albert Naef, archéologue; au second plan, Otto Schmid, architecte). (© Musée de l'Élysée, Lausanne).*

*«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.*



André Kern: maison Colliaud, Coppet (cour intérieure, vue du nord), 1910-1920. (© Musée de l'Élysée, Lausanne).

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel  
du canton de Vaud, n° 3, 2000.

## Quelques réflexions sur l'inventaire des sons

par Frédéric Sardet

Des raisons techniques et financières limitent aujourd'hui l'archivage actif du son aux seuls centres spécialisés; par ailleurs, si la gestion du son peut être encore considérée de manière isolée, l'avenir archivistique est évidemment de nature multimédia et le concept développé par des institutions telles que la médiathèque allemande ou le musée de la télévision et radio de New York & L.A. gagne chaque jour du terrain. En Suisse romande, le Centre valaisan de l'image et du son et la Ville de Lausanne offrent à leur échelle des projets voisins. Dans l'une ou l'autre de ces configurations toutefois, les procédures d'inventaire des sources sonores ne se différencient pas, sur le fond, de celles qui prévalent pour les archives traditionnelles. Seul le traitement physique des supports originaux et une nécessaire référence au temps de l'enregistrement dans l'inventaire supposent des compétences pointues, fondées sur un savoir toujours renouvelé.

Je retiendrai ici le concept d'inventaire selon deux acceptions: la première concerne l'éventail des sons conservés dans les organismes en charge du patrimoine; la seconde touche la manière dont on rend compte du contenu des supports sonores qui sont archivés. Je laisse délibérément de côté la question juridique de l'utilisation et de la consultation des sons qui justifierait à elle seule un travail délicat. Je ne parlerai pas non plus de la conservation des appareils de lecture des phonogrammes qui est parfois prise en compte par les institutions. En premier lieu donc, il faut rappeler les critères qui prévalent pour organiser la collecte des sons par les centres d'archives. On y verra clairement régner un ordre territorial, légitimé par nos structures d'états-nations aujourd'hui mis en cause par l'émergence de structures communautaires et par le développement fulgurant des moyens de communication électroniques.

### Des sons en pagaille

Depuis le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, le son se laisse capturer: merveille! Les producteurs musicaux et les entreprises radiophoniques sont les plus gourmands, on s'en doute. Leur attention au son est toutefois inscrite dans un cahier des charges de nature commerciale qui détermine des choix de conservation et d'inventaire ciblés, adaptés aux exigences d'un retour sur investissement. En particulier, la revente des sons sur les supports du moment représente un marché très lucratif. Aujourd'hui, on trouve sur le Web des banques de données de documents sonores qui font valoir la dimension patrimoniale pour nourrir leur entreprise «d'habillage sonore». Il n'y a là rien de choquant, mais ce constat doit être fait avec lucidité et sans angélisme même s'il existe aussi des associations à but non lucratif qui se refusent à entrer dans la dimension commerciale telle «the Association for Recorded Sound Collections (ARSC)» fondée en 1966.

Il faut aussi souligner que l'on ne peut pas facilement isoler patrimoine sonore et marché. En Suisse, les responsables de la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR) collaborent avec les institutions publiques pour garantir une sauvegarde de leurs archives sonores dont la valeur patrimoniale est incontestée. Depuis 1992, la SSR et la Phonothèque Nationale Suisse (dont la SSR est, parmi d'autres, membre fondateur) avec l'appui financier de la Confédération ont entrepris la sauvegarde numérique des émissions de radio gravées sur disque dans les différents studios de Suisse.

En Suisse, les archivistes des administrations publiques (cantons et communes) n'ont prêté attention aux enregistrements sonores que depuis peu de temps et leurs moyens sont souvent limités. D'une manière générale, la gestion patrimoniale du son est le plus souvent liée à la mise en place de phonothèques nationales. Les formes légales de collecte des sons influencent la nature et l'historicité des collections, mais globalement, le concept patrimonial qui prévaut est lié à la territorialité ou à l'appartenance nationale.

En France, la phonothèque trouve son origine dans la création des Archives de la Parole, œuvre du linguiste sorbonnard F. Brunot en 1911. En 1938 est créée la Phonothèque proprement dite dont la mission essentielle est de conserver l'ensemble des phonogrammes français notamment ceux qui sont déposés au titre du dépôt légal. En 1977, elle devient un département spécialisé de la Bibliothèque nationale et accueille aujourd'hui plus d'un million de phonogrammes enregistrés dès 1889.

C'est une dizaine d'années plus tard que la Phonothèque nationale suisse voit le jour: à partir de 1987, cette fondation est chargée de collectionner les phonogrammes dont le contenu présente *«un lien quelconque avec l'histoire et la culture suisse, de les recenser et de les mettre à disposition des utilisateurs»*. Elle remplit donc – en collaboration avec la Bibliothèque nationale suisse – une des tâches fixées dans la loi sur la Bibliothèque Nationale. A la différence de la législation française, l'absence de dépôt légal ne permet pas de reconstituer exhaustivement les productions suisses antérieures à 1986, même si les dépôts de la SUISA, de la Bibliothèque nationale suisse et d'autres collections enrichissent les fonds. La collection contient des phonogrammes publiés d'œuvres de compositeurs et auteurs suisses; elle réceptionne les enregistrements d'interprètes suisses ou réalisés par des entreprises suisses. Tous les formats sont acceptés: disque en gomme laque (78 tpm), disque microsillon (Ø 17 cm et 20-30 cm), disque compact, musicassette et cassette DAT. A côté de ces supports et des émissions de radio, la mission d'archivage englobe des documents sonores liés à la recherche ethnolinguistique ou à l'histoire orale.

Autre expérience, dans un pays qui fait figure de référence en matière archivistique, la Phonothèque québécoise / Musée du son *«vise à enrichir les connaissances, la conservation et la diffusion du patrimoine sonore constitué des documents sonores et des appareils producteurs et reproducteurs de son, produits ou distribués au Québec»*.

Depuis sa fondation en 1989, plus d'une centaine de membres bénévoles ont apporté à cet organisme leurs

compétences *«de producteur ou de disquaire, de bibliothécaire ou d'archiviste, de chercheur ou de professeur, de musicien ou d'artiste, voire de comptable ou de juriste»*.

Avec l'utilisation croissante du réseau Web et la prolifération des liens entre sites, les sons inventoriés par les phonothèques et les archives spécialisées se trouvent depuis peu comme «fondus» dans un seul corpus, soudain gigantesque, informe et décevant parfois mais ouvert à tous. Ainsi se trouve financièrement préservée la gestion courante des productions nationales, les institutions gardant une certaine maîtrise de la masse à préserver. En même temps, l'offre archivistique sonore – elle aussi – se mondialise. Ce n'est donc pas par hasard que les québécois misent sur la création d'un centre de documentation virtuel au service d'un *«partenariat entre les multiples détenteurs de savoirs ou d'éléments du patrimoine sonore afin de concrétiser des projets de recherche, de sauvegarde et de diffusion»*. Cet état d'esprit qui contourne la tentation monopolistique des grandes structures permet de confier l'inventaire du son à des entités de niveaux financiers très divers et aux spécialisations difficiles à rassembler en un seul lieu. La préservation du patrimoine sonore aura tout à y gagner de même que la diversité culturelle.

#### **Inventorier le contenu des documents sonores**

Les archivistes ont construit des normes de description des sources que l'on peut comparer à des arborescences souples présentant différents niveaux hiérarchiques. Du fonds à la pièce en passant par la série et le dossier, l'ensemble des niveaux peut être subdivisé à loisir. Avec le son, rien de fondamentalement neuf, sinon le besoin de se référer au «timecode» pour une recherche aisée. Pour le son, il est facile d'imaginer le même type de distribution hiérarchique que celle retenue pour inventorier les archives classiques. L'unité de référence minimale est constituée par l'enregistrement effectué durant un certain laps de temps. Celui-ci est déterminé par la volonté humaine qui met en marche puis arrête le système d'enregistrement; tout cela est simple. Une fois cette unité admise et jugée constitutive du document sonore, il

va de soi que l'inventaire peut être affiné par un découpage interne plus ou moins subtil du document. Sa numérisation associée à une base de données permet alors de retourner au contenu du document sonore rapidement. L'Association Internationale des Archives Sonores et Audiovisuelles (IASA) a édité un catalogue des règles d'inventaire des sources audiovisuelles avec une attention particulière pour les enregistrements sonores. Ce document fouillé est disponible sur le Web ([www.llgc.org.uk/iasa/iasa0019.htm](http://www.llgc.org.uk/iasa/iasa0019.htm)). Le sommaire de ce guide rappelle les éléments susceptibles de nourrir l'inventaire: titre, édition, publication, production, distribution, dates de création, copyright, description physique des supports, etc.

La lecture de cet imposant document montre évidemment que de la théorie aux actes, il faut accepter de réduire ses exigences. La multitude de champs qui découlerait de l'application stricte de ce manuel entraverait considérablement l'enregistrement des informations par le temps qu'impliquerait le relevé des informations pour chaque document sonore. De plus, la stricte séquentialité du son impose une écou-

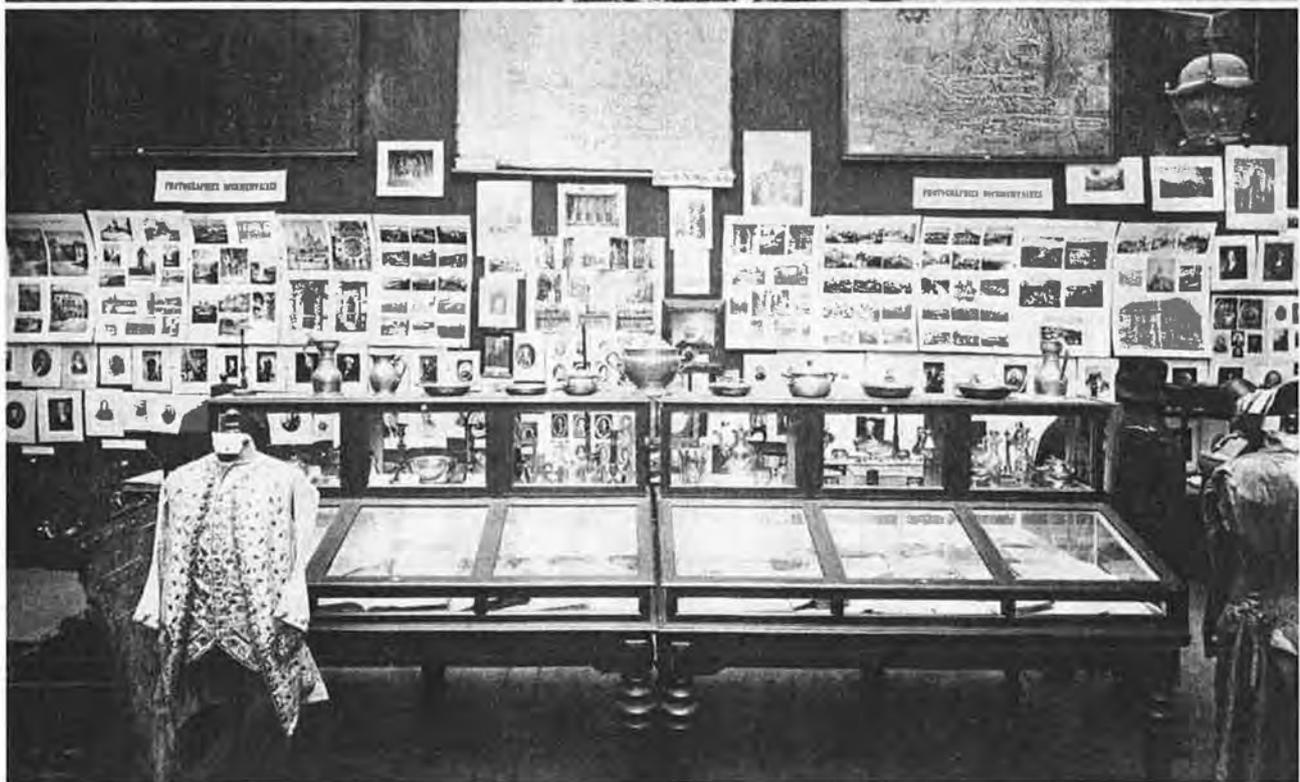
te attentive pour l'établissement de l'inventaire. L'opération d'inventaire peut alors devenir particulièrement dévoreuse de temps: en adoptant simplement une approche de conservation sans modification de la nature des sons enregistrés, le contrôle de qualité des supports, le transfert numérique, la génération de supports de consultation, l'étiquetage et évidemment l'indexation technique et thématique impliquent un rapport de 1 à 4 entre la durée du son et le travail à fournir pour produire l'inventaire. On comprend dès lors la nécessité de planifier correctement les mesures de sauvegarde et de migration des sources sonores. Il en va du temps dont on dispose et donc forcément des moyens financiers qui sont alloués à l'archiviste. Ce n'est pas la moindre des innovations de l'archivage électronique des sources audiovisuelles que de faire prendre conscience à la collectivité que la conservation du patrimoine a un coût matériel et humain qui ne se résume pas à l'affectation de quelques rayonnages dans un local. ■

Frédéric Sardet, Archives de la Ville de Lausanne



Musée Arlaud, Lausanne, photographie sans date. (© Musée de l'Elysée, Lausanne).

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.



*Musée historiographique vaudois (créé par le pasteur Paul Vionnet): vue de la section des documents, vieux manuscrits, photographies montrant le Lausanne disparu, vue de la cathédrale, portraits de patriotes et de personnes distinguées de Lausanne, sans date. (© Musée de l' Elysée, Lausanne).*

*«Documents» de l' Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.*

## Documenter et inventorier le patrimoine: l'expérience des musées de beaux-arts et apparentés

par Christophe Blaser, Paul-André Jaccard, Catherine Lepdor et Chantal Prod'Hom

Il incombe aux responsables des collections publiques de faire en sorte que les objets qui leur sont confiés, à titre permanent ou temporaire, soient documentés de manière détaillée, de manière à faciliter leur identification, et à renseigner sur leur provenance et leur état de conservation. A ce propos, il convient de rappeler le but de la documentation, tel qu'il est présenté dans les *Recommandations*<sup>1</sup> du CIDOC (Comité international de l'ICOM pour la documentation) qui datent de 1989.

Un musée a besoin d'un système d'information approprié à ses collections:

- comme outil de gestion des collections et source d'information pour les campagnes d'acquisition;
- afin de protéger les collections de manipulations inutiles;
- afin que les collections soient génératrices de culture et de connaissance.

Traditionnellement, la documentation a pour fonction de recueillir des informations sur l'objet (son histoire, sa signification, son origine, son aspect physique, sa localisation) et ses mouvements (acquisitions, prêts, locations). Les systèmes d'enregistrement de ces informations sont manuels (fiches d'inventaire) ou informatisés (programmes de gestion de données). Ils recueillent des données textuelles et/ou visuelles (photographies ou images numériques).

C'est dans le cadre de la documentation que se situe la réflexion sur l'inventaire dans les musées. Si, faute de moyens, les objectifs de la documentation ne sont pas toujours atteints, la plupart des musées disposent en revanche d'un inventaire minimal achevé que

l'informatisation a, dans certains cas, permis d'actualiser et auquel elle a apporté une nouvelle lisibilité. Grâce à elle, plusieurs éclairages du patrimoine sont immédiatement envisageables (auteurs, thèmes, techniques), alors que par ailleurs la numérisation améliore la connaissance sensible et la diffusion de ce patrimoine. En d'autres mots, le support papier fait place peu à peu au support informatisé, lequel rend possible une mise à jour régulière des informations et leur mise à disposition du public, grâce à Internet.

La publication des inventaires sur ces nouveaux supports pose la question du partage de l'information: jusqu'où les musées peuvent-ils aller dans la diffusion de données concernant leurs collections? Car, d'une part, ils doivent faire face à une demande croissante de la part du public et, d'autre part, ils ne peuvent pas vraiment jouer le jeu de la transparence totale, certaines données – concernant les reproductions, les propriétaires de dépôts, les droits d'auteurs ou les prix auxquels les œuvres ont été négociées, par exemple – devant rester confidentielles. Sous quelle forme et dans quelle proportion les inventaires peuvent-ils être consultables? Internet et la communication à grande échelle des données inventoriées placent les musées connectés devant de nouvelles responsabilités. En tant que sources d'information notamment, ils doivent veiller à contrôler la diffusion de ces données et mesurer ses implications éthiques et commerciales. Le problème de l'inventaire et de la documentation dans le domaine des beaux-arts est intimement lié au rôle de l'information dans la société, qui est en constante évolution.

Un autre problème d'une grande actualité pour les musées concerne la possibilité d'échanger entre eux les renseignements accumulés dans leurs inventaires. A ce sujet, il faut signaler le projet de l'Académie suisse des sciences humaines (ASSH) de créer une «Banque de données culturelles et artistiques suisses» qui vise à centraliser et à assurer l'échange informatisé d'informations sur les beaux-arts et les arts appliqués en Suisse.

Une des difficultés rencontrées dans le domaine a trait à la normalisation des données: celle-ci passe

<sup>1</sup>Voir International Council of Museums (ICOM). *Cahiers d'étude. Comité pour la documentation*, 1996/3.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.



par le contrôle de la terminologie afin de rendre les informations échangeables. La création d'un manuel de documentation est souhaitable et nécessaire.

La Protection des biens culturels dont il est question ci-dessus (page 13) s'applique au patrimoine mobilier autant qu'immobilier. Dans ce cadre on recense et inventorie des œuvres qui ne sont pas seulement conservées et exposées dans les musées, mais aussi dans d'autres lieux. Comme c'est le cas dans certains cantons, la Protection des biens culturels peut aider à mettre à jour l'inventaire, lequel n'a pas forcément suivi la «dispersion» des œuvres, en permettant soit de localiser plus précisément certaines d'entre elles, soit même d'en retrouver d'autres (qui sont inscrites à l'inventaire des musées et dont on avait perdu la trace, après avoir été prêtées pour meubler l'espace public, par exemple).

De nouveaux médiums ont fait leur apparition sur la scène artistique (photographie, vidéo), qui posent des problèmes spécifiques en matière d'inventaire. Une association comme *Memoriav* a vu le jour à l'échelon fédéral, laquelle a pour vocation la prise en charge du jeune patrimoine audiovisuel. Elle regroupe plusieurs institutions (Cinémathèque suisse, Phonothèque nationale, Bibliothèque nationale, Archives fédérales, etc.) qui ont décidé d'unir leurs efforts et de travailler en réseau. Pour être plus précis, le but de *Memoriav* est l'archivage et la sauvegarde du patrimoine audiovisuel, sur la base d'une concertation entre les partenaires, pour éviter au maximum la dispersion des ressources alors que les motifs d'intervention se multiplient.

La recherche universitaire peut être d'un apport précieux en matière de recensement et d'inventaire. L'université encourage les étudiants en histoire de l'art à faire leur mémoire de licence sur des artistes régionaux (dans la perspective de procéder à une confrontation avec les modèles internationaux), et favorise ainsi l'exploration et l'inventaire de fonds restés dans l'ombre. Mais les mémoires ne débouchent que rarement sur des expositions ou des publications et, faute de diffusion, n'atteignent pas toujours leur objectif qui est d'élargir l'inventaire du

patrimoine en général. Inversement l'Institut Suisse pour l'Etude de l'Art (ISEA) contribue, par l'édition de catalogues raisonnés (Auberjonois, Gleyre, Vallotton<sup>1</sup>), à la diffusion internationale de représentants chers au patrimoine cantonal.

Dans le patrimoine mobilier, le domaine privé (collectionneurs, associations, fondations) tient une place non négligeable. Les collectionneurs en particulier gèrent un patrimoine d'œuvre d'art et de fonds d'archives qui reste mal repéré, voire échappe à toute connaissance, tant que mandat n'a pas été donné d'en faire l'évaluation. Rares sont les collections privées bien documentées (quant au contenu), et à plus forte raison étudiées, de manière satisfaisante, du point de vue de leur apport au patrimoine général (historique de leur constitution, inventaire photographique, accessibilité publique ou non).

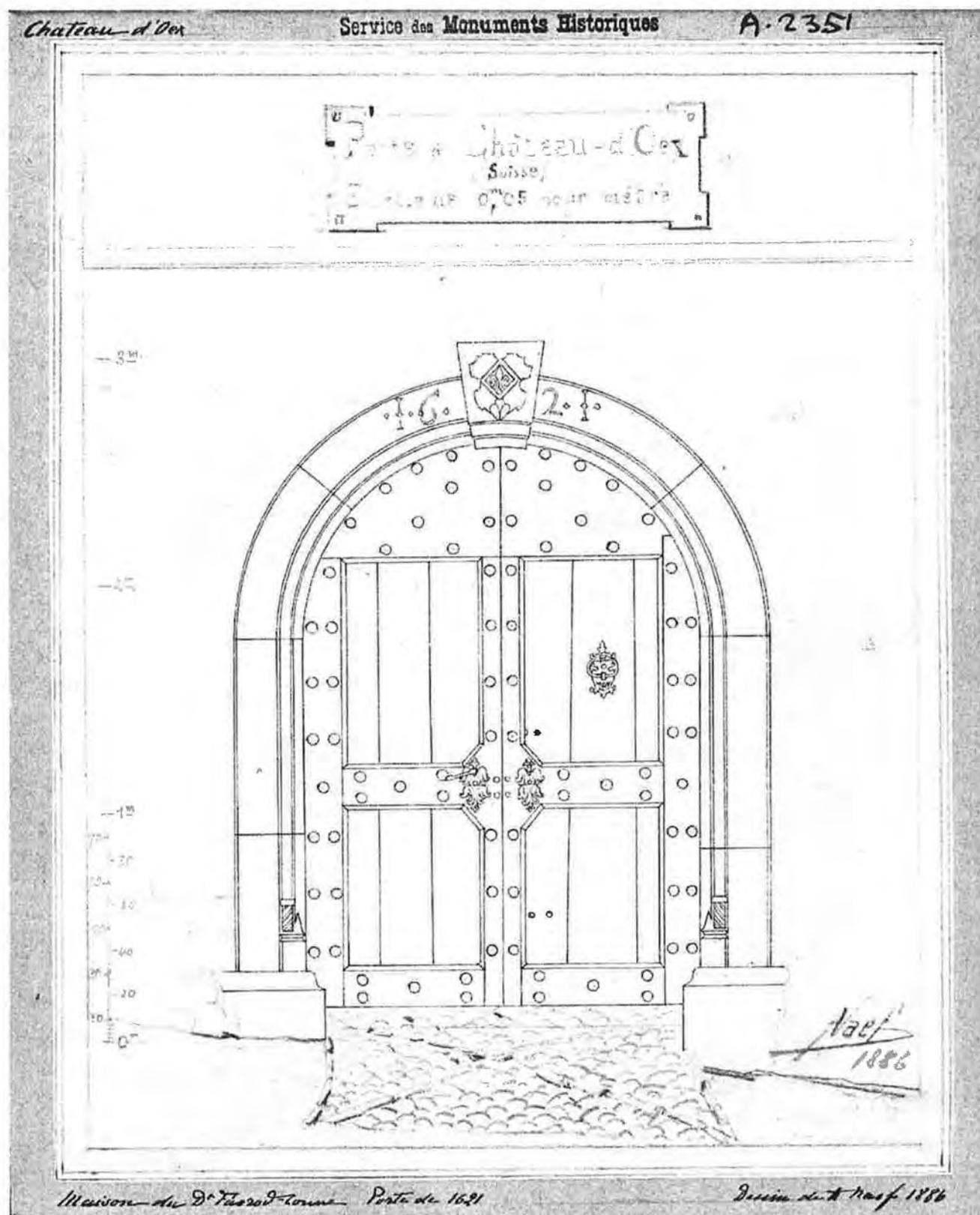
Il faut dire encore un mot du caractère problématique, relatif, de la notion de patrimoine – et plus particulièrement de patrimoine national ou régional. Cette notion, d'une pertinence incontestable quand il s'agit du domaine bâti ou des archives, perd son évidence quand on aborde la question des biens mobiliers – ou du moins de certains d'entre eux. Aujourd'hui plus que jamais, les artistes aspirent à quitter la scène régionale et cherchent à donner une diffusion – donc une reconnaissance – internationale à leur œuvre. L'achat d'un tableau de Félix Vallotton par un grand musée américain contribue à la reconnaissance d'un patrimoine considéré jusqu'ici comme national. La définition du patrimoine en termes de territorialité devient alors déficiente ou pour le moins problématique. ■

Christophe Blaser, Musée de l'Elysée, Paul-André Jaccard, Institut suisse pour l'étude de l'art, Catherine Lepdor, Musée cantonal des beaux-arts et Chantal Prod'Hom, Musée des arts décoratifs

<sup>1</sup>H. Wagner, *René Auberjonois: l'œuvre peint = das gemalte Werk*, Zurich, Lausanne-Denges 1987.

W. Hauptmann, *Charles Gleyres 1806-1874. 1. Life and works*, Zurich 1996.

M. Vallotton et C. Goerg, *F. Vallotton; catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié*, Genève 1972.



Château d'Ex, porte datée de 1621. Relevé par l'archéologue Albert Naef, 1886. (© ACV, AMH, Chavannes-près-Renens).



## A propos de la faune

par Michel Sartori

### Considérations générales

Parler de recensements et d'inventaires en ce qui concerne la faune vaudoise implique immédiatement la distinction de deux niveaux de connaissance bien différents.

Les vertébrés (poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères) ont fait l'objet d'études quasi exhaustives sur notre territoire. On en recense actuellement 376 espèces, en ne tenant compte, pour les oiseaux, que des espèces nicheuses. Si on ajoute à cela un niveau de difficulté d'identification moyen, on comprend qu'ils soient souvent utilisés comme indicateurs d'un milieu ou d'une région. La rareté de certaines espèces recensées dans un endroit peut avoir un caractère contraignant ou non dans la gestion du patrimoine naturel<sup>1</sup>. La récente liste des espèces les plus gravement menacées du canton de Vaud (1997) dresse le bilan et les mesures à prendre concernant les espèces de vertébrés vivant sur sol vaudois.

On trouvera dans la chronologie publiée plus loin les listes et dates des principaux travaux effectués.

En ce qui concerne les invertébrés, la situation est toute autre. On en compte plusieurs dizaines de milliers d'espèces dans le canton de Vaud et les inventaires les concernant sont encore très fragmentaires. Cependant, certains groupes ont fait l'objet d'études plus approfondies. Les travaux de Jacques de Beaumont dans les années 1940-1950 sur les libellules, les guêpes ou encore les psokes de Suisse occidentale, ont relancé l'intérêt pour les inventaires dans notre pays.

Il faut mentionner l'importance de la création du Centre Suisse de Cartographie de la Faune (CSCF) à

Neuchâtel en 1990. Cet organisme se charge de centraliser toutes les données concernant la faune suisse (à l'exception des oiseaux, dont les données sont centralisées à la Vogelwarte de Sempach). C'est sous son impulsion que des travaux majeurs ont vu le jour dernièrement, à l'échelon national, sur des groupes aussi importants que les araignées, les mollusques, les carabes ou encore les abeilles. Les données détaillées (lieu, date, collecteur, nombre de spécimens) concernant le canton de Vaud sont accessibles auprès du Centre Suisse de Cartographie de la Faune moyennant certaines conditions.

Enfin, certaines régions sensibles du canton font l'objet d'études fauniques globales depuis de nombreuses années et bénéficient d'une coordination dans la conduite des inventaires. C'est le cas du bas marais des Grangettes ou de la Grande Caricaie par exemple. Pour ce dernier site, un inventaire de la faune a été publié en 1997 recensant 3'529 espèces animales sur un total estimé à plus de 10'000.

### Le rôle des musées

Comme signalé déjà, les inventaires constituent un outil de gestion et de travail indispensable pour les musées. Le Musée cantonal de zoologie possède de riches collections vaudoises, suisses et exotiques constituées patiemment par les personnalités qui se sont succédé à la tête de cette institution. On trouvera dans la chronologie quelques dates marquantes concernant la faune vaudoise. Ces dates peuvent aussi bien s'appliquer à l'acquisition de collections qu'à l'achèvement de leur inventaire.

A l'heure actuelle, le Musée de zoologie finit la conversion des fichiers existants en inventaires informatisés. En ce qui concerne les vertébrés, le travail sera terminé dans le délai d'un an. Chaque pièce sera ainsi numérotée individuellement.

Il en va tout autrement pour les invertébrés. Si des inventaires partiels existent pour certaines collections (voir chronologie), la saisie individuelle est impossible à envisager sur l'ensemble des collections pour l'instant, par manque de temps et de personnel, si l'on songe que le Musée renferme plusieurs millions de spécimens. En revanche, un inventaire

<sup>1</sup>Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré. États généraux du 6 décembre 1997 (Association du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud), Lausanne 1997, p. 29.

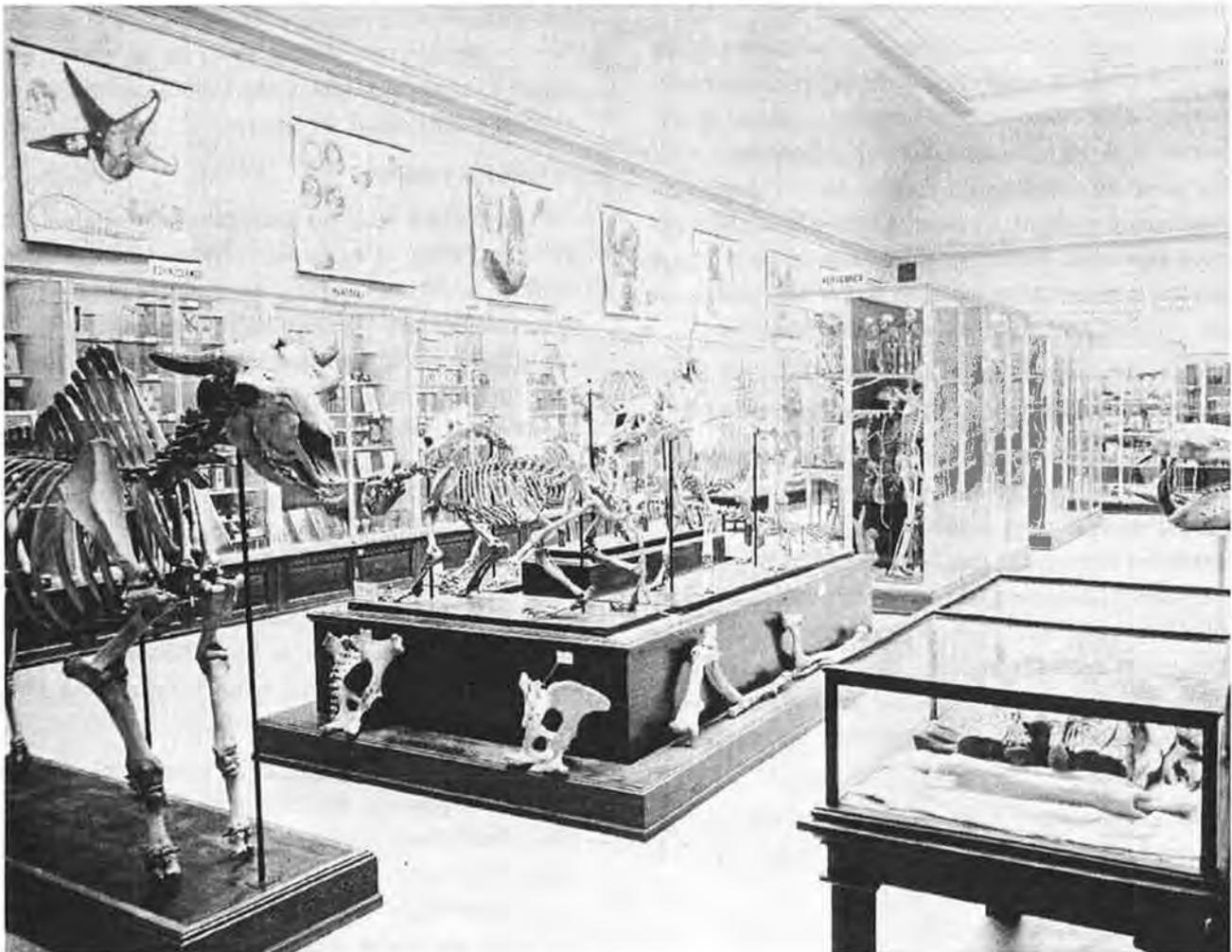
«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

détaillé des types, commencé il y a de nombreux mois et abandonné depuis faute de temps, devrait pouvoir être terminé d'ici quelques années.

Enfin, le Musée de zoologie prévoit de rendre accessibles ses inventaires sur Internet dans un délai de deux ans.

La constitution des inventaires est, la plupart du temps, l'œuvre du personnel scientifique du musée, conservateurs et assistants. ■

Michel Sartori, Musée cantonal de zoologie



Musée de zoologie, sans date. (© Musée de l'Elysée, Lausanne).

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

# Annexe

**Chronologie des inventaires et recensements . . . . . 47**





*Secteur de la Muraz, dans la zone naturelle des Granettes, état juillet 1981. (© Moret-Weber, Musée botanique cantonal, Lausanne).*



- 1573 Inventaire des titres, documents et droits du prieuré de Rougemont remis à Jean Bornet le Jeune pour la rénovation des extentes dudit prieuré.
- 1577 Commentaires inédits relatifs au patrimoine bâti accompagnant la carte du territoire bernois de Thomas Schoepf, 1577-1578.
- 1592-1600 Inventaires généraux des archives du Corps de la Ville et des fonds d'archives versés à la Ville de Lausanne, durant le XVI<sup>e</sup> siècle.
- 1604 Inventaire de tous les droits et titres de la ville et communauté de Romainmôtier.
- 1629-1673 Inventaire des titres des bailliages du Pays de Vaud, rédigé en allemand sous les commissariats des historiens Michael Stettler (1629-1642), Emmanuel Herrmann (1642-1658) et Samuel Gaudard (1658-1673).
- Après 1636 Inventaire des titres de la communauté de Saint-Légier et La Chiésaz.
- 1638 Inventaire des actes de la commune de Rances.
- 1640 Liste des châteaux et des villes historiques par Emmanuel Herrmann, dans ses *Varia Bernensia*, 1640-1658.
- 1644-1688 Vues de villes comptant parmi les premières disponibles, par Martin Zeiller, dans sa *Topographia* (illustrée et éditée dès 1644 par Matthäus Merian).
- 1650 «Antiquités du Pays de Vaud recueillies par moy Emanuel Herrmann» (manuscrit commencé en 1650).  
Parution de la première pomologie, par Jean Bauhin, dans le cadre de son *Historia plantarum universalis*, Yverdon 1650.



Frédéric Troyon (1815-1866), archéologue. (© Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne).

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

- 1666 Jean-Baptiste Plantin montre un grand intérêt pour le patrimoine bâti dans son *Abrégé de l'histoire générale de la Suisse*, Genève 1666.
- 1670 «Indice des lettres et actes tant en parchemin qu'en papier à faveur et convenance de la communauté de Sainte-Croix».
- 1684 Inventaire des papiers de la commune de Vaulion.
- 1687-1689 Refonte des inventaires généraux des fonds d'archives lausannoises de 1592-1600.
- 1690-1695 Inventaires des droits des communes de Bassins, Bougy-Villars, Marchissy, Romainmôtier, Vevey, du château, de la ville et de l'hôpital d'Aubonne et du château de Blonay, dressés par Jacob Viennau.
- 1691 Inventaire des archives de la noble bourgeoisie de Rolle.
- 1701 Samuel Gaudard, nommé «Antiquaire» par Leurs Excellences de Berne, est chargé de rapporter les découvertes de médailles à la bibliothèque publique.



- 1714 Précieuses appréciations sur le patrimoine bâti par Abraham Ruchat dans *Les délices de la Suisse*, Leyde 1714.
- 1728 Académie de Lausanne: «On a jugé nécessaire d'avoir un catalogue exact des livres de la Bibliothèque et on a prié M. le Recteur (...) d'avoir inspection pour faire dresser ce catalogue par le sous-bibliothécaire et quelques autres.»
- 1729-1735 Inventaire des Archives des communautés de Moudon, d'Orbe et de Montricher, par Samuel Olivier.
- vers 1730 Rédaction par Johann Rudolf Gruner de son inventaire, *Thesaurus Topographico Historicus totius Ditionis Bernensis*.
- 1740-1760 Divers travaux de rangement et inventaires des Archives communales de Lausanne, de Villeneuve, d'Avenches et de Nyon, par Denis de Thurey.
- Après 1740 Inventaire des archives d'Aigle.
- 1744 Inventaire des archives du château de Bonmont.
- 1747 Charles-Guillaume LOYS DE BOCHAT, *Mémoires critiques pour servir d'éclaircissement sur divers points de l'histoire ancienne de la Suisse et sur les monumens d'antiquité qui la concernent avec une nouvelle carte de la Suisse ancienne*, Lausanne 1747-1749.
- 1749 Bibliothèque de l'Académie de Lausanne: établissement de deux catalogues, l'un par ordre de corps de bibliothèques et de rayons, l'autre par ordre alphabétique.
- Inventaire des papiers, titres, actes et droits de la commune de Veytaux.
- 1758-1760 Rédaction en français de l'«Inventaire blanc» (31 volumes), qui recense dans l'ordre topographique les chartes du Pays de Vaud conservées au «Commissariat romand».



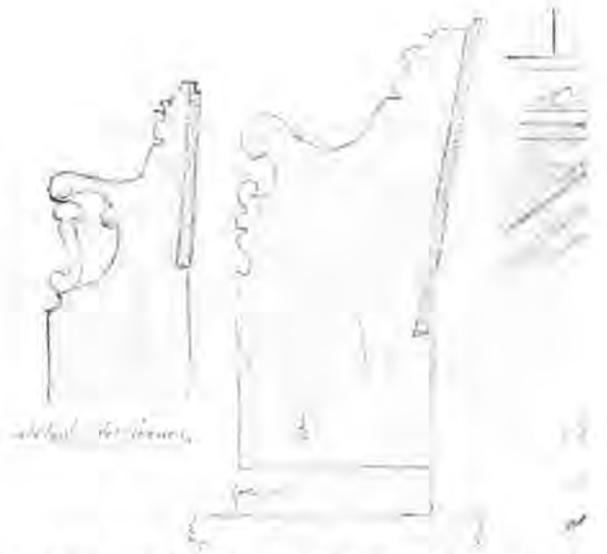
André Kern: château de Bougy-Saint-Martin, 1910-1920. (© Musée de l'Elysée, Lausanne).

- 1760 Friedrich Samuel SCHMIDT, *Recueil d'antiquités trouvées à Avenches, à Culm et en d'autres lieux de la Suisse*, Berne 1760.
- 1764 Premier catalogue imprimé de la bibliothèque de l'Académie de Lausanne, par Bénédict-Philippe VICAT, *Catalogus librorum qui in Bibliotheca Academiae Lausannensis asservantur*, Lausanne 1764. L'institution deviendra, dès 1898, la Bibliothèque cantonale et universitaire.
- 1767 L'architecte Gabriel Delagrance propose de documenter la cathédrale de Lausanne: «Il importe de bien connoître un corp, avant que de lui donner des remèdes, et il est très difficile (pour ne pas dire impossible) de connoître la façon dont les Goths ont bati sans premièrement avoir lever le plan de leurs édifices. Un examen local de plusieurs semaines ne nous apprend rien de leurs constructions intérieures. Il y a autant d'artifices dans l'intérieur des parties, qu'il y a de variété dans leur décoration» (*Revue historique vaudoise* 1979, p. 75).
- 1770 Inventaire des droits, titres et papiers appartenant à la commune de Crissier, dressé par le Justicier Vivian et Jean-François Baud.
- 1779 Le manuscrit Chavannes (le plus ancien catalogue des collections cantonales réunies dans le Cabinet de curiosités de l'Académie), contient 500 notices de monnaies et médailles acquises entre 1755 et 1833 et moins de 20 notices d'autres objets antiques et du règne animal et végétal, soit «578 coquilles, 377 pétrifications, 239 oiseaux étrangers et indigènes, une petite collection de serpents du Surinam et quelques quadrupèdes à l'eau de vie, quelques insectes et oiseaux en tableaux».
- 1781 Premier catalogue de la bibliothèque de Lausanne, Lausanne 1781 (inventaire de la bibliothèque de l'Hôpital; nouvelle édition en 1788).
- 1781-1785 Répertoire raisonné des titres, documents et papiers contenus dans les archives de Gimel et de Bassins, par Isaac Pestreau.



Champvent, maison de maîtres de Saint-Christophe. Catelle de poêle à décor bleu, vers 1730. (© Rédaction MAH, Chavannes-près-Renens).

- 1783 L'architecte Erasmus Ritter est envoyé à Avenches par Leurs Excellences de Berne pour y explorer et documenter les ruines antiques. Il publie par la suite son *Mémoire abrégé et recueil de quelques Antiquités de la Suisse avec des desseins levés sur les lieux depuis 1783*, Berne 1788.
- 1786 Le chanoine Aloyse Fontaine élabore son «Recueil des antiquités trouvées à Avenches en 1783-1786, dessinées d'après nature par [Emmanuel] Curty, peintre de Fribourg en Helvétie».
- 1786-1789 Inventaires «rouge» et «vert» (Albert Ris) des archives de la période épiscopale et bernoise.
- 1789 Grégoire de Razoumowsky publie le premier manuel d'histoire naturelle traitant du Pays de Vaud, assorti d'un inventaire des vertébrés et de la première description du Triton palmé (*Triturus helveticus*) des environs de Vernand.
- 1790 Inventaire des archives de la commune de Payerne.  
«L'antiquaire, de votre aveu, ne peut tirer de ses antiquités que bien peu d'utilité: en effet, quel bien peuvent produire un morceau de colonne, des débris de murailles, & des médailles à moitié effacées, sur le bonheur des hommes ? Si, par elles, on peut apprendre quelques particularités de l'Histoire, elles sont presque toujours incertaines et obscures, & il faut toujours recourir à l'Histoire même pour les confirmer; on ne fait donc que se donner de la peine inutilement» (*Journal de Lausanne*, 28 août 1790).
- 1798 Inventaire des registres, titres et papiers de la commune de Givrins.
- 1798, 21 août Arrêté du Directoire helvétique ordonnant la remise à la Chambre administrative du canton du Léman de toutes les archives du Pays de Vaud en possession du canton de Berne.
- 1799 Enquête sur les arts sous la République Helvétique, par le ministre Philippe-Albert Stapfer (source précieuse d'informations sur bon nombre d'artistes vaudois).
- 1799 Louis Begoz d'Esbons, «Notice sur les objets intéressans du district d'Aubonne» [vers 1799].
- fin XVIII<sup>e</sup> Catalogue de la flore des environs de Lausanne, par Jacob Constant (1645-1732), manuscrit disparu.
- fin XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> Herbarium Frédéric-César de La Harpe (1754-1838) (Flore suisse).  
Herbarium Jean Gaudin (1766-1833) (Flore suisse, support de sa *Flora helvetica*).
- début XIX<sup>e</sup> Herbarium Jean Muret (1799-1877) (Flore suisse).  
Herbarium Louis Favrat (1827-1893) (Flore suisse).
- 1800 Premier catalogue de vente de plantes séchées, par Johann Christoph SCHLEICHER, *Catalogus plantarum in Helvetia cis- et transalpina sponte nascentium...*, Bex 1800. De tels catalogues seront publiés par Schleicher lui-même (1807, 1815 et 1821) ou par la famille Thomas, de Bex (env. 1806, 1818, 1837, 1841, 1842, 1853).



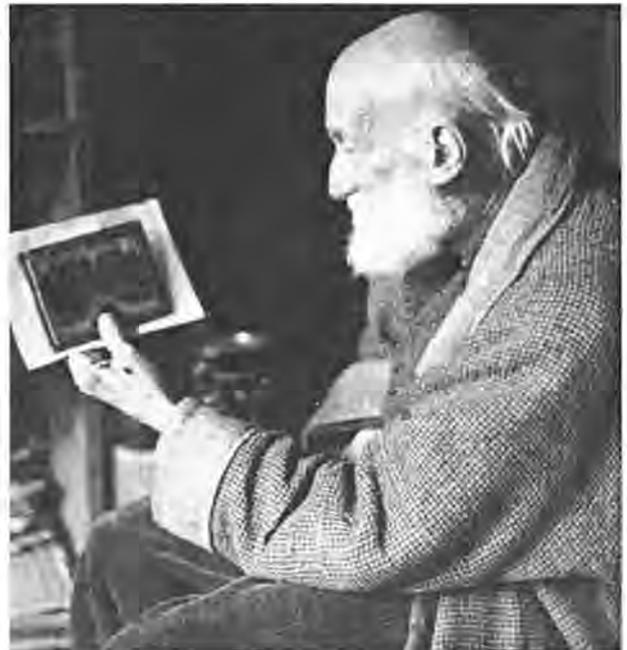
Ormont-Dessus, église. Détails de boiseries. Extrait du rapport de l'archéologue Albert Naef rédigé en vue de la restauration du temple, juin 1898. (© ACV, AMH, Chavannes-près-Renens).

- 1804 «La Société d'émulation du canton de Vaud désirant de recueillir les monuments d'antiquité de son canton et des environs, fait inviter tous les orfèvres, fondeurs, chaudronniers et autres personnes entre les mains de qui pourroient parvenir des monuments d'antiquité tels que vases en bronze, instruments, médailles etc. de quel métal que ce puisse être, de les retenir et de s'adresser par écrit au citoyen docteur Levade à Lausanne pour convenir du prix qui sera dans tous les cas au delà le leur valeur intrinsèque, s'ils peuvent convenir à la société qui cherche à former un cabinet de tout genre d'antiquités. Ces objets seront beaucoup plus prisés si l'on peut indiquer d'une manière positive l'endroit où ils auront été trouvés»
- 1810 «Mémoire et dessins des Antiquités du Canton de Vaud dédié au Gouvernement», manuscrit par Aubert Parent architecte, 1810.
- 1811 Rachat par le Conseil d'Etat de la collection de tableaux et aquarelles italiens du peintre Abraham-Louis-Rodolphe Ducros aux souscripteurs qui avaient empêché sa dispersion. Le premier fonds de la collection du futur Musée des beaux-arts est ainsi créé.
- 1823-1826 Sigmund WAGNER, en précurseur de l'inventaire scientifique du patrimoine, publie *Alterthümer und Historische Merkwürdigkeiten der Schweiz in Abbildungen und kurzen Erläuterungen*, Berne 1823/24 et 1825/26.
- 1823-1864 Manuscrits Pierre-Antoine Baron: nombreux inventaires de trouvailles monétaires et de fonds d'archives.
- 1828-1833 Première flore suisse moderne (classification et nomenclature linnéenne), donnant des indications géographiques pour les plantes décrites: Jean-François-Aimé-Philippe GAUDIN, *Flora helvetica*, Zurich, 1828-1833. Le volume 7 est un dictionnaire géographique dans lequel Gaudin indique, pour quantité de localités suisses, la liste des plantes qu'il y a trouvées.
- 1831 Liste alphabétique de plantes (à fleurs uniquement) de Lausanne et environs par Philippe Bridel, manuscrit. A la même époque, divers catalogues ont été établis à la demande de la Société vaudoise des sciences naturelles en vue de la publication d'un catalogue floristique vaudois (voir 1836). Parmi ces manuscrits, on peut citer ceux d'Emmanuel Thomas et Jean de Charpentier («Catalogue des plantes qui croissent naturellement dans les districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut», 1832), d'Alexis Forel (environs de Morges, Saint-Prex, Buchillon) et de Daniel Rapin (environs de Payerne).
- 1833 Premier ouvrage de description et d'inventaire de champignons: Louis SECRÉTAN, *Mycographie suisse ou description des champignons qui croissent en Suisse, particulièrement dans le canton de Vaud, aux environs de Lausanne*, Genève 1833.
- 1833 Acquisition par souscription publique de la collection de Daniel-Alexandre Chavannes (principalement oiseaux et mammifères de Suisse et exotiques) assortie d'un inventaire détaillé, à l'origine des collections du Musée de zoologie.



Bahut aux armes de Savoie et du Prévôt du Grand Saint-Bernard, 1503. (© Rédaction MAH, Chavannes-près-Renens).

- 1836 Premier catalogue de la flore vaudoise: Rodolphe BLANCHET, dir., *Catalogue des plantes vasculaires qui croissent naturellement dans le canton de Vaud*, Vevey 1836.
- 1837 Fondation de la Société d'histoire de la Suisse romande dont les buts visent «à provoquer des recherches dans les archives publiques et dans les dépôts particuliers; à encourager l'étude locale des monuments et des faits propres à jeter du jour sur l'état ancien du pays; à rassembler les matériaux de l'histoire nationale; à publier enfin, autant que ses moyens le lui permettront, des documents inédits et des écrits propres à étendre la connaissance des anciens âges de la patrie».
- 1838 Le premier portrait de la série d'hommes illustres du canton commandée par le Conseil d'Etat et destinée à intégrer la collection du musée en construction est achevée par Marc-Louis Arlaud. Il s'agit du portrait de Frédéric-César de La Harpe.
- 1839 Inventaire des collections du musée Vespasien (futur Musée romain d'Avenches) dressé par Rodolphe de Dompierre (manuscrit).
- 1841 Frédéric Troyon publie la *Description des tombeaux de Bel-Air près Cheseaux sur Lausanne* suivi de *Quelques mots sur les antiquités du canton de Vaud*, qui correspond au premier inventaire de plus de 160 sites ayant livré des trouvailles archéologiques.
- Ouverture officielle du Musée Arlaud (du nom de son fondateur, le peintre Marc-Louis Arlaud). La collection se compose du Fonds Ducros et des œuvres données par Marc-Louis Arlaud.
- 1842 Acquisition de la collection Levade (4114 monnaies et médailles).
- Première «flore de terrain» au sens moderne du terme: Daniel RAPIN, *Le guide du botaniste dans le canton de Vaud, comprenant la description de toutes les plantes vasculaires qui croissent spontanément dans le canton de Vaud, et l'indication de celles qui y sont habituellement cultivées pour les usages domestiques*, Lausanne 1842 (donne une liste d'espèces plus importante que le catalogue de Blanchet, voir 1836).
- 1849 Trouvailles archéologiques systématiquement évoquées dans les «Procès-verbaux de la Commission des Musées et de la Bibliothèque» entre 1849 et 1873.
- 1852 (dès) Inventaire des collections du Musée romain d'Avenches, dressé par Frédéric Troyon et validé par la commission cantonale des musées (manuscrit).
- 1852-1855 Etablissement des deux inventaires des coquilles terrestres et fluviatiles de la collection Jean de Charpentier, léguée au Musée cantonal à son décès.
- 1852-1863 Publication des travaux de Jean de La Harpe sur les phalènes de Suisse et dépôt de sa collection de référence au Musée cantonal, assortie d'un inventaire.



M. Wassermann: Auguste Forel (1848-1931), psychiatre, naturaliste et entomologiste. (© Musée de l'Elysée, Lausanne).

- 1853 L'architecte Jean-Daniel Blavignac est le premier, dans notre région, à étudier les monuments selon les principes de l'inventaire scientifique, en ayant recours à la fois aux documents, aux relevés et aux fouilles. Il publie une *Histoire de l'architecture sacrée du quatrième au sixième siècle dans les anciens diocèses de Genève, Lausanne et Sion*, Paris 1858, illustrée de nombreux plans et relevés d'édifices romans.
- 1854 Rodolphe BLANCHET, *Mémoire sur les monnaies des Pays voisins du Léman*, Lausanne 1854 (premier manuel recensant à la fois les émissions, les trésors et les trouvailles monétaires régionales).
- 1855 Premier inventaire des antiquités anté-romaines et romaines de la bibliothèque publique d'Yverdon.
- 1862 Première liste imprimée (non exhaustive) des plantes de la région de Lausanne: Jean MURET, «Note sur quelques plantes rares pour la flore lausannoise récoltées par Mr C[osandier] dans les environs de Lausanne», dans le *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles* VII: 165-167.
- 1862-1864 Recueil et analyse des parchemins aux Archives de l'Hôtel de Ville de Lausanne et des Archives de la commune de Vallorbe et de Nyon, par Jean-Antoine Poncer.
- 1863 La Société vaudoise des beaux-arts est créée (anciennement Société des amis des arts et Section de peinture de la Société artistique et littéraire de Lausanne).
- 1861-1862 Lancement, par Jean-Joseph Hisely, de l'«Inventaire bleu», soit des parchemins et des papiers de l'époque savoyarde, qui est achevé par Aymon de Crousaz, archiviste cantonal. Une troisième partie comprenant 12'000 fonds ne fut pas achevée.



Lausanne, rue de Bourg 6. Escalier à vis suspendue, sans noyau central, datant du gothique tardif. (© Rédaction MAH, Chavannes-près-Renens).

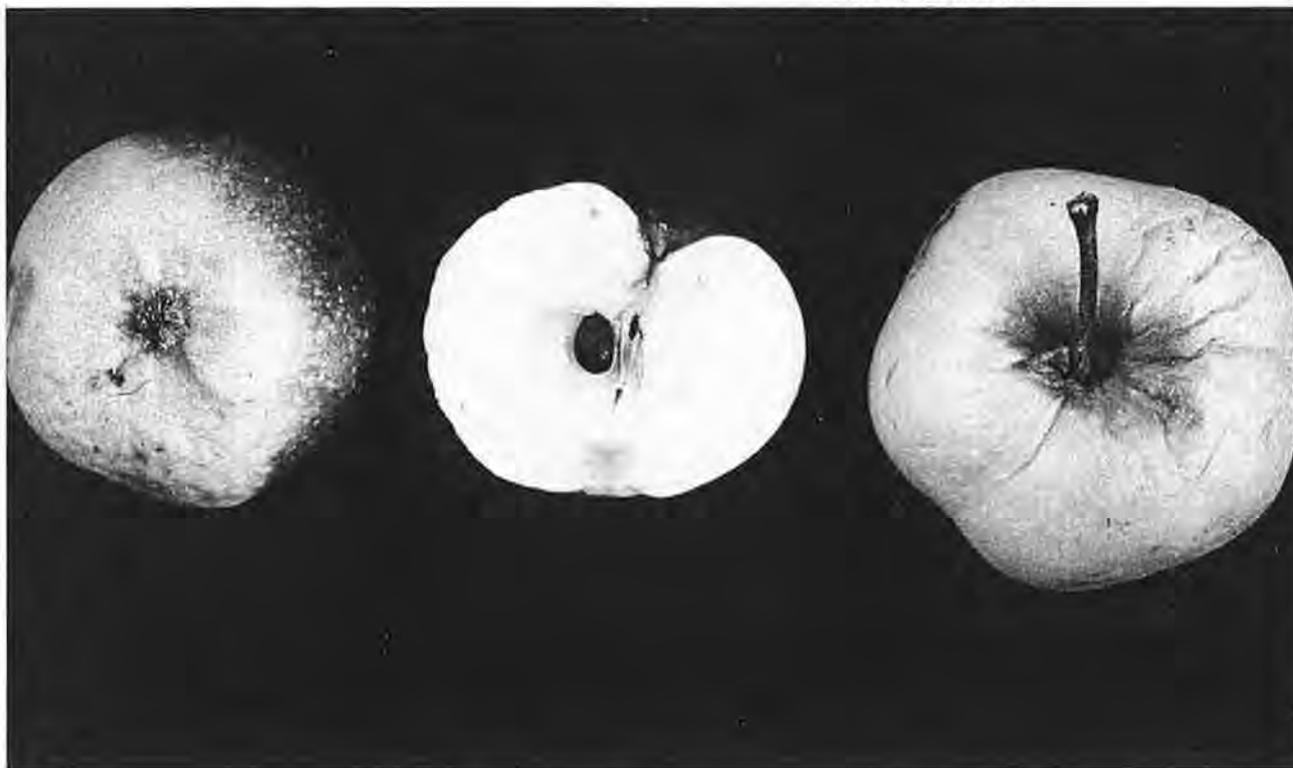
- 1864-1909 Mise en œuvre du travail d'analyse des fonds d'archives selon l'Inventaire général consigné dans le règlement des Archives cantonales vaudoises du 4 novembre 1864.
- 1865 Le pasteur Paul Vionnet commence à rassembler une collection de photographies qui deviendra le Musée historiographique vaudois puis successivement, lors du rattachement à la Bibliothèque cantonale, le Cabinet iconographique et le Département des estampes.
- 1867 Arnold Morel-Fatio rédige l'«Inventaire des archives du Cabinet des médailles».
- 1870-1876 Parution de la plus importante et de la plus belle pomologie de Suisse: Gustav PFAUSCHELLENBERG, *Beschreibung Schweizerischer Obstsorten*, Frauenfeld 1870-1876.
- 1872 et sq. Inventaire de monuments publié par Johann-Rudolf Rahn, «Statistik schweizerischer Kunstdenkmäler», dans *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*. Rahn est considéré comme le père de la topographie artistique en Suisse.
- 1872 La Société vaudoise des beaux-arts est admise dans la Société suisse des beaux-arts. Elle bénéficie dorénavant du subside de deux mille francs destinés à l'achat de tableaux de l'exposition itinérante Turnus qui est organisée depuis 1840 dans les grandes villes du pays par la Société suisse des beaux-arts.
- 1874 Gustave de Bonstetten publie la *Carte archéologique du canton de Vaud*, Toulon 1874. Il y recense déjà, 33 ans après Troyon (voir 1841), environ 450 sites archéologiques.
- 1877-1887 Premier catalogue des émissions monétaires de l'Evêché avec étude des sources, analyses métalliques: Arnold MOREL-FATIO, *Histoire monétaire de l'Evêché de Lausanne* (publié par fragments, Lausanne 1877-1887).



Raymond Bürki: *Vieux papier, le franc face à l'écu*, février 1992. (© Cabinet cantonal des médailles, Lausanne).

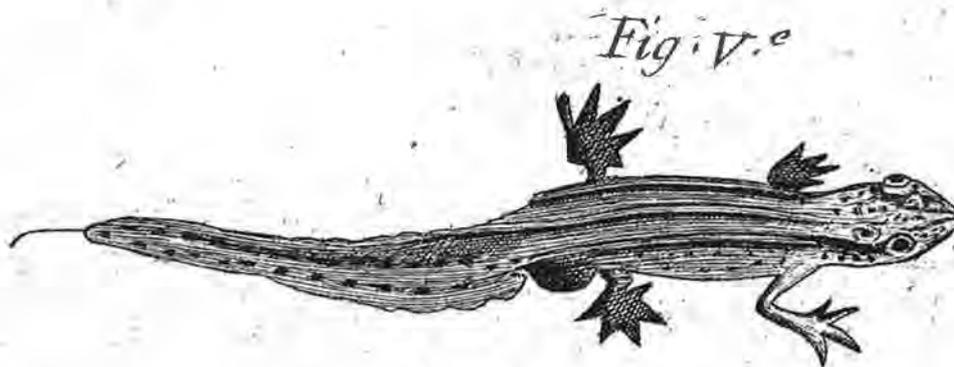


- 1880 Création de la «Société pour la conservation des monuments de la patrie» (*Verein für Erhaltung vaterländischer Kunstdenkmäler*), qui devient en 1881-1882 «Société suisse pour la conservation des monuments d'art et d'histoire» (*Gesellschaft für Erhaltung historischer Kunstdenkmäler*) et, en 1934, «Société d'histoire de l'art en Suisse», à l'origine du projet national d'inventaire scientifique du patrimoine monumental.
- 1882 Inventaire exhaustif (et encore le plus actuel) de la flore vaudoise: Théophile DURAND, Henri PITTIER, *Catalogue de la flore vaudoise*, Lausanne 1882.
- 1883 L'historien de l'art Henri de Geymüller réalise une étude exemplaire de l'église Saint-François à Lausanne, intégrant des relevés, avec inventaire des détails significatifs que peut fournir une observation très minutieuse du monument, ainsi que les dates fournies par les documents.
- 1884 Inventaire des registres de la Ville de Lausanne par Ernest Chavannes.
- 1886 Acquisition par souscription publique de la collection ornithologique de Claude-Auguste Vouga, dit le capitaine Vouga, assortie de l'inventaire de 1079 oiseaux de la faune paléarctique.
- 1886-1903 Catalogue exhaustif des plantes à fleurs, des fougères, prêles, mousses, champignons, rouilles découvertes sur le territoire de la commune d'Aclens. Premier catalogue local: François CORBOZ, «Flora aclensis», dans le *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles* (plusieurs numéros).
- 1887 Création de la Commission fédérale des beaux-arts et instauration de la politique de dépôts par la Confédération dans les musées d'œuvres achetées dans les expositions nationales et de dépôts de la Fondation Gottfried Keller qui fournit chaque musée suisse en tableaux.



Déjà connue des Romains, la pomme d'Api étoilée, petite, aplatie, pentagonale est probablement à l'origine de l'évolution qui a conduit aux fruits actuels. (© Roger Corbaz, *Les Vergers d'autrefois*, Aubonne).

- 1889 Acquisition de la collection des fourmis de Suisse d'Auguste Forel, recensant les espèces publiées dans sa *Faune de Suisse* en 1873.
- 1892 Première publication des «Fortschritte der schweizerischen Floristik» dans le *Bulletin de la Société botanique suisse*. Listes des nouvelles découvertes floristiques, dans lesquelles sont consignées les observations vaudoises.
- 1896 Publication du volume des *Antiquités lacustres*: album, Lausanne 1896, par Berthold VAN MUYDEN et Adrien COLOMB. Plus de 900 objets du Musée cantonal vaudois, accompagnés de leurs numéros d'inventaire, sont illustrés sur 40 planches.
- 1897 Loi du 19 novembre 1897 sur l'organisation et l'administration de la Bibliothèque cantonale et des musées. Elle a pour effet le triplement du budget d'acquisition du Musée Arlaud, lequel budget passe de 4000 à 12000 francs. D'importantes acquisitions auront lieu dans les années qui suivent.
- 1898 Début des inventaires du Musée historique de Lausanne.
- Loi vaudoise sur la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique: Art. 2: «En vue de la recherche et de la conservation de tout ce qui peut intéresser le canton sous le rapport de l'art, de l'histoire et spécialement des antiquités, il est institué au département de l'instruction publique et des cultes, un poste de chef de service comportant les fonctions d'archéologue cantonal et en outre une commission dite Commission des monuments historiques». Art. 7: «Les procès-verbaux des séances, les rapports, mémoires, relevés, plans, croquis, photographies, etc., émanant de la commission, constituent les archives de cette dernière. Ces archives sont accessibles au public, pour étude, sur demande motivée adressée au département de l'instruction publique».
- 1898 Premières visites de l'archiviste cantonal Alfred Millioud (1864-1929) dans les archives communales.



Grégoire Razoumovsky a décrit et représenté le triton palmé (*Triturus helveticus*) dans son *Histoire naturelle du Jorat et de ses environs*. C'est le seul vertébré à avoir été décrit de Suisse.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

- 1899 Albert Naef (1862-1936), premier archéologue cantonal, présente une liste de 253 objets immobiliers et mobiliers susceptibles d'être protégés. La plupart d'entre eux seront classés par arrêté du 25 mai 1900; les autres le seront les années suivantes.
- Parution du premier volume de l'inventaire scientifique du patrimoine monumental en Suisse, qui deviendra la série des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse: Robert DURRER, *Die Kunstdenkmäler des Kantons Unterwalden* (*Die Kunstdenkmäler der Schweiz*), Bâle 1899-1928, repr. 1971. Cette collection comprend aujourd'hui 94 volumes, dont cinq vaudois (voir 1944).
- 1910-1950 Nombreux travaux d'inventaires d'archives communales, menés par Franz-Raoul Campiche, archiviste privé.
- 1912-1915 Inventaires des Archives communales de Bex par François Isabel, qui rédigera par la suite les inventaires de plusieurs communes du Chablais, dont Ollon.
- 1927 David Viollier publie la *Carte archéologique du canton de Vaud*, Lausanne 1927, dans laquelle il répertorie plus de 1000 sites (voir 1874).
- 1936 La Collection Henri-Auguste Widmer commence à entrer au Musée des beaux-arts. Elle comprend, non seulement de la sculpture gothique et baroque ancienne, mais également des œuvres modernes d'E. Degas, P. Bonnard, E. Vuillard, P. Cézanne, H. Matisse, A. Rodin et A. Maillol.
- 1941 Création de la Commission vaudoise des «Monuments d'art et d'histoire», en vue de la publication de l'inventaire scientifique du patrimoine bâti.
- 1944 Contrat entre l'Etat de Vaud et la Société d'histoire de l'art en Suisse pour la publication de cinq volumes vaudois dans la série des *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse*. Ce contrat marque le début de l'inventaire scientifique du patrimoine vaudois, entreprise qui, comme dans l'ensemble de la Suisse, est de beaucoup plus longue haleine que l'on ne l'avait initialement imaginé. A ce jour, cinq volumes vaudois ont paru, qui traitent des villes de Lausanne et Morges; un sixième, relatif à Moudon, est en préparation.
- 1950 Première parution du *Bulletin du Cercle vaudois de botanique*, dans lequel sont publiées les listes d'espèces observées lors des excursions de la société.
- 1951 Loi sur la conservation des antiquités et des monuments historiques. Art. 28: «Le Département de l'instruction publique et des cultes s'occupe des archives administratives relatives à la conservation des monuments historiques, des sites et des objets classés, alors que l'archéologue cantonal administre les archives techniques concernant les mêmes biens. Les archives qui ont trait aux objets sont déposées au musée cantonal d'archéologie et d'histoire».



André Kern: château de Colombier-sur-Morges, photographie vers 1910-1920. (© Musée de l'Elysée, Lausanne).

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

- 1953-1957 Inventaire des archives communales de Corsier jusqu'en 1798, dressé par André Gétaz.
- 1955-1965 Travaux d'inventaires des Archives communales de La Côte, dressés par Gilbert Rochat.
- 1959 Publication par Jacques AUBERT du premier volume de la série *Insecta Helvetica*, Lausanne 1959, inventoriant les Plécoptères.
- 1963 Première édition de l'Inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale qui méritent d'être protégés (Inventaire CPN). Etabli par la Commission chargée d'inventorier les paysages et les sites naturels d'importance nationale qui méritent protection (CPN), sur la demande de la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national et le Club alpin suisse. (11 objets vaudois).
- 1965 Publication des principes directeurs de l'inventaire scientifique du patrimoine bâti dans: *L'inventaire des Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse. Principes d'organisation et directives*, Berne 1965 (dernière révision en 1994).
- 1966 J.-P. Ribault, «Les poissons du canton de Vaud», inventaire complet des poissons de rivière; la collection est déposée au musée de zoologie.
- Loi fédérale sur la protection de la nature. Définit le contenu et les limites des inventaires fédéraux d'importance nationale et en assigne le financement à la Confédération.
- Loi fédérale sur la Protection des Biens Culturels en cas de conflit armé. Implique un inventaire des objets d'importance nationale, régionale et locale.



Palais de Rumine, photographie sans date. (© Musée de l'Élysée, Lausanne).

- 1967 Arrêté du 10 mars 1967 concernant la protection de la flore. Contient la liste des espèces dont l'arrachage est interdit et la cueillette réglementée, et celle des espèces protégées selon l'Ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 27 décembre 1966 croissant dans le canton de Vaud.
- env. 1967-70 Inventaire inédit des objets botaniques intéressants du canton de Vaud, par Pierre Villaret, utilisé dans l'administration cantonale (Protection de la nature et Service de l'Aménagement du territoire).
- 1969 Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). Art. 1: «La présente loi a pour but, dans l'intérêt de la communauté ou de la science (...): e) de permettre et faciliter la recherche scientifique

dans les domaines intéressés (...)». Art. 49: «(Protection spéciale des monuments historiques et des antiquités. Inventaire). Un inventaire sera dressé de tous les monuments de la préhistoire, de l'histoire, de l'art et de l'architecture et des antiquités mobilières et immobilières, situés dans le canton, qui méritent d'être conservés en raison de l'intérêt archéologique, historique, artistique, scientifique ou éducatif qu'ils présentent». Art. 50: «L'inventaire comprend: a) la désignation de l'objet inscrit, le cas échéant de ses abords, de l'intérêt qu'il présente et des dangers qui le menacent (...)». Art. 88: «Le Département de l'instruction publique et des cultes est compétent pour les cas suivants: (...) 4. il gère les archives relatives aux monuments historiques et antiquités».



*Trésor de la Cité (Lausanne, XIVe siècle). Escarcelle à aumône et partie du trésor. (© Cabinet cantonal des médailles, Lausanne).*

- 1970 Loi d'application de la loi fédérale du 6 octobre 1966 sur la Protection des Biens Culturels en cas de conflit armé. Art. 13: «Pour les biens culturels qu'il désigne à cet effet, l'Office cantonal fera établir, pour autant qu'ils n'existent pas déjà: a) pour les immeubles, des collections de documents donnant les renseignements nécessaires pour leur remise en état ou qui permettent d'en transmettre la connaissance à la postérité. b) pour les biens meubles, des reproductions photographiques ou d'autres documents permettant d'en transmettre la connaissance à la postérité».
- 1971 Un Office cantonal pour la Protection des Biens Culturels est chargé d'établir l'inventaire des biens culturels vaudois.  
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, dite convention de Ramsar (5 objets vaudois).
- 1972 Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites.
- 1973 Début de la révision méthodique de la carte archéologique du canton de Vaud (voir 1927, 1874, 1841) qui compte en l'an 2000 environ 1800 sites.  
Premier recensement des trésors au Cabinet des médailles, par Colin Martin, *Trésors et trouvailles monétaires* racontent l'histoire du Pays de Vaud, Lausanne 1973.
- 1974 Charles CHESSEX, *Les oiseaux du canton de Vaud*, Lausanne 1974.  
Début du recensement architectural du canton de Vaud. Un premier tour de l'ensemble des communes s'est achevé en 1998.  
Parution du premier volume des Cahiers d'archéologie romande, par Gilbert KAENEL, *Aventicum I: Céramiques gallo-romaines décorées, Avenches 1974*. Depuis cette date plus de 80 volumes de cette collection ont été publiés, dans lesquels on trouvera les inventaires de collections d'archéologie vaudoise.



Objets provenant des fouilles d'Albert Naef (début du siècle), avant inventaire, château de Chillon, 1987. (© Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne).



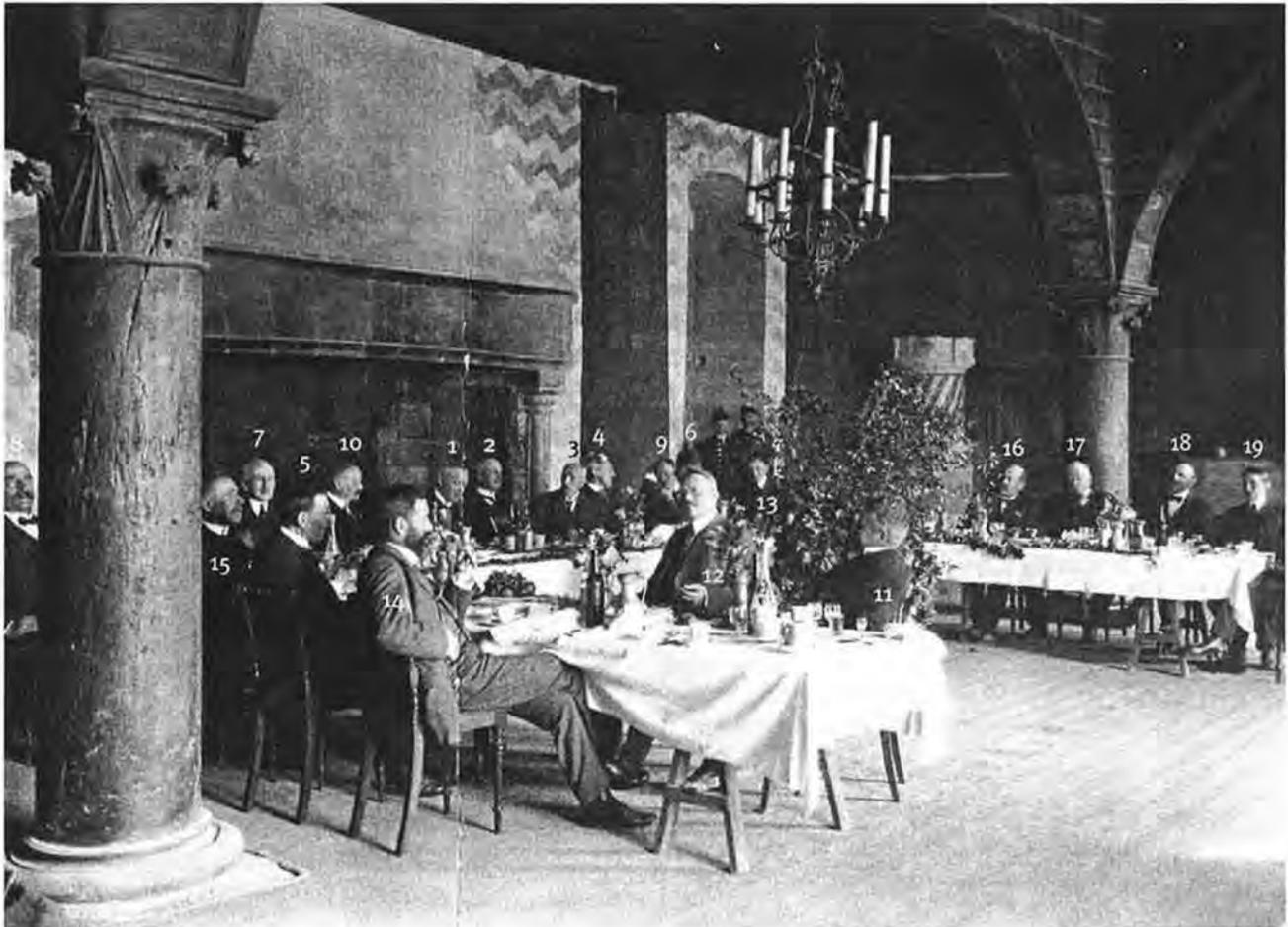
- 1975 Déclaration d'Amsterdam, proclamée par le Congrès sur le patrimoine architectural européen en couronnement de l'Année européenne du patrimoine architectural de 1975: « La prise en compte des valeurs esthétiques et culturelles du patrimoine architectural doit conduire à fixer pour les ensembles anciens des objectifs et des règles d'aménagement particuliers. (...) Afin de rendre possible cette intégration, il convient de dresser l'inventaire des bâtiments, des ensembles architecturaux et des sites comportant la délimitation de zones périphériques de protection. Il serait souhaitable que ces inventaires soient largement diffusés, notamment auprès des autorités régionales et locales ainsi qu'aux responsables de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme afin d'attirer leur attention sur les édifices et les zones dignes d'être protégées».
- 1976 Guy BERTHOUD, Christophe PERRET-GENTIL, *Les lieux humides et les batraciens du canton de Vaud*, Lausanne 1976, premier inventaire du genre.
- 1977 Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels. Donne la liste des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (16 objets vaudois).
- 1978 Loi cantonale vaudoise du 19 septembre 1978 sur les activités culturelles. La mission des différents musées cantonaux (au nombre de 12) y est énoncée.
- 1987 Publication par l'Institut suisse pour l'étude de l'art (ISEA) du catalogue raisonné de Hugo Wagner consacré à l'œuvre peint de René Auberjonois suivi, en 1996, de celui de William Hauptman consacré à Charles Gleyre. Un catalogue raisonné de l'œuvre de Félix Vallotton est en préparation.
- 1988 Publication de l'*Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale* (Département fédéral de justice et police, Office fédéral de la protection civile) (nouvelle édition en 1995).
- 1989 Parution du premier volume vaudois de l'inventaire scientifique du patrimoine architectural rural, par Daniel GLAUSER, *Les maisons rurales du canton de Vaud, I, Le Jura vaudois et ses contreforts*, Bâle 1989.
- 1990 Première ville vaudoise étudiée dans l'*Inventaire de l'architecture suisse 1850-1920*, vol. 5, *Grenchen, Herisau, Lausanne, Liestal*, Berne 1990.
- Publication, sous la direction de Michel Sartori, de la première partie de l'inventaire des types déposés au Musée de zoologie.
- Création du Centre Suisse de Cartographie de la Faune (CSCF) à Neuchâtel.
- 1991 Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN). Donne en annexe la liste de la flore et de la faune protégée.
- Ordonnance sur la protection des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale. Donne en annexe la liste des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale (34 objets vaudois).
- Ordonnance concernant les districts francs fédéraux. Donne en annexe la liste des districts francs fédéraux (4 objets vaudois).



*Les cadets, anniversaire de la bataille de Morat, 1890-1900, film Lumière dit hors-catalogue. Archives du film, Dépôt Suzanne Tanner. (© Centre national de la cinématographie, Bois d'Arcy).*

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 3, 2000.

- 1991 Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et migrateurs d'importance internationale et nationale (5 objets vaudois).
- 1992 Dans le cadre du projet national ISOS (Inventaire des Sites Construits à protéger en Suisse), initié en 1973, le Conseil fédéral valide l'inventaire des sites bâtis dans les districts d'Aigle, d'Aubonne, de La Vallée de Joux, de Lavaux, de Nyon, d'Oron, du Pays d'Enhaut, de Rolle.
- Ordonnance sur la protection des zones alluviales d'importance nationale. Donne en annexe la liste des zones alluviales d'importance nationale (22 objets vaudois).
- 1992 Règlement sur les réserves de chasse et de protection de la faune, contenant l'inventaire cantonal des réserves de faune.
- Publication du catalogue complet de la collection de papillons de Vladimir Nabokov.
- Création du Centre du Réseau Suisse de Floristique (CRSF), banque de données regroupant, au niveau national, les inventaires floristiques cantonaux informatisés.
- Ordonnance sur la protection des bas-marais d'importance nationale. Donne en annexe la liste des bas-marais d'importance nationale (65 objets vaudois).
- Parution du premier volume des *Cahiers romands de numismatique* (édités par l'Association des amis du Cabinet des médailles): *Hommage à Colin Martin*, Lausanne 1992. Depuis cette date, 5 volumes de cette collection ont été publiés, dans lesquels on trouvera les inventaires de collections numismatiques vaudoises.
- 1993 Parution d'un premier volume d'inventaire de collections dans la série des *Documents du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne*, par Geneviève PERREARD LOPRENO, *Inventaire des collections anthropologiques du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne 1850-1992*, Lausanne 1993. L'inventaire des collections d'égyptologie a été publié en 1996, d'autres volumes sont en préparation.
- 1996 Ordonnance sur la protection des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale. Donne la liste des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale (7 objets vaudois).
- Emile SERMET, Pierre-Alain RAVUSSIN, *Les oiseaux du canton de Vaud*, Baulmes 1996. Toutes les données du catalogue des pièces du Musée de zoologie ont été utilisées (voir 1974).
- 1997 Publication du catalogue complet des Braconides du Musée de zoologie.
- Inventaire de la faune de la Grande Caricaie. Recensement des espèces animales menacées d'extinction du canton de Vaud, par Cornelis Neet et Najla Naceur.
- 1999 Mise en consultation de l'Ordonnance fédérale des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (22 objets vaudois et 26 objets à mettre au point).
- Directives pour l'établissement d'inventaires dans le *Guide pratique de gestion des Archives communales*, Chavannes-près-Renens 1999 (publié à l'initiative de l'Association vaudoise des archivistes et des Archives cantonales vaudoises). ■



Rod Schlemmer: Commission de restauration du château de Chillon, 1895-1900

1. E. Chuard, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'Intérieur 2. A. Dubuis, conseiller d'Etat, chef du Département vaudois de l'Instruction publique et des cultes, président de l'Association pour Chillon 3. A. Naef, président de la Commission fédérale des monuments historiques, architecte de Chillon 4. J. Zemp, vice-président de la Commission fédérale des monuments historiques (Zurich) 5. G. Droz, secrétaire de la Commission fédérale des monuments historiques, secrétaire-adjoint du Département fédéral de l'Intérieur 6. F. Chiesa, membre de la Commission fédérale des monuments historiques (Tessin) 7. R. de Wurtemberg, architecte, membre de la Commission fédérale des monuments historiques (Berne) 8. F. Broillet, architecte, membre de la Commission fédérale des monuments historiques (Fribourg) 9. P. Grellet, journaliste, membre de la Commission fédérale des monuments historiques (Neuchâtel), résidant à Berne 10. H. Lehmann, directeur du Musée national (Argovie), résidant à Zurich 11. N. Chabloz, chef de service au Département de l'Instruction publique et des cultes, secrétaire-caissier de l'Association pour Chillon 12. O. Schmid, architecte-adjoint de Chillon (Veytaux) 13. Ch. Melley, architecte, membre du comité de l'Association pour Chillon 14. P. Vuilleumier, médecin, syndic des Planches (Montreux), membre du comité de l'Association pour Chillon 15. M. Nicollier, syndic du Châtelard, membre du comité de l'Association pour Chillon 16. L. Duflon, syndic de Villeneuve, membre du comité de l'Association pour Chillon 17. E. Miauton, ancien syndic des Planches, membre du comité de l'Association pour Chillon 18. E. Correvon, peintre-restaurateur à Chillon (Lausanne) 19. F. Tauxe, conservateur-adjoint du Musée historique cantonal (Lausanne). (© Gérard Menthonnex, Montet (Glâne).

© Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 2000  
Reproduction autorisée avec mention de la source

**Publications de l'Association pour le patrimoine  
naturel et culturel du canton de Vaud**

*Le Patrimoine existe, nous l'avons rencontré. Etats  
généraux du 6 décembre 1997.* Lausanne 1997. 182 p.

*Patrimoine et Constitution.* «Documents» n° 1. Lau-  
sanne 1998, 33 p.

*Les acteurs du patrimoine.* «Documents» n° 2. Lau-  
sanne 1999. 46 p.

